

REPUBLICHE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES PROJETS, DE LA
PLANIFICATION
ET DE LA COOPERATION



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF PROJECTS, PLANNING
AND COOPERATION

Coopération Cameroun - Fonds Koweïtien
pour le Développement Économique Arabe
Ministère des Enseignements Secondaires
Unité de Gestion du Projet EKOUNOU
Accord de prêt N° 898 du 13 février 2014

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 19/25/AONO/MINESEC-UGPE/CIPM/2025 du 18 AOUT 2025

Pays : REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Nom du projet : PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU LYCEE SECONDAIRE PROFESSIONNEL D'EKOUNOU-YAOUNDE-CAMEROUN

Autorité contractante : LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

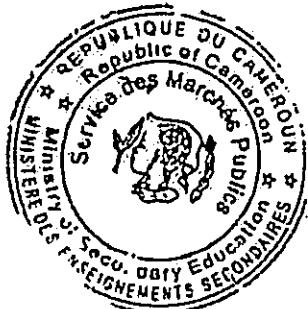
PRÊT N° 898 DU 13 FÉVRIER 2014 DU FONDS KOWEÏTIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ARABE (partie hors taxes) et LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN (partie TVA et droits des douanes)

Titre des prestations à réaliser :

Fourniture, installation, mise en service et formation des utilisateurs des Equipements de Cuisine et Réfectoire en deux lots séparés (lot 1 : Cuisine) et (lot 2 : Réfectoire) au Lycee Secondaire Professionnel d'EKOUNOU-YAOUNDE.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Juin 2025



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

Acquisition de biens

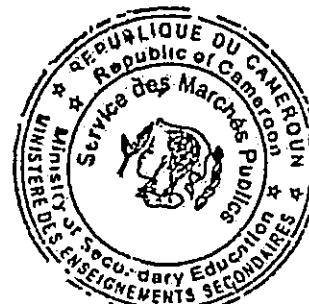
Fourniture, installation, mise en service et formation des utilisateurs des Equipements de Cuisine et Réfectoire en deux lots séparés (lot 1 : Cuisine) et (lot 2 : Réfectoire) du Lycée Secondaire Professionnel d'EKOOUNOU-YAOUNDE

Émis le :

AONO N° : A9/25/AONO/MINESDC-UGPE/EPH
2025 du 8 AOUT 2025

Acheteur : MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Pays : Cameroun



Préface

Ce Dossier d'Appel d'Offres pour l'acquisition de biens a été préparé par l'Unité de Gestion du Projet de Construction et d'Equipement du Lycée Secondaire Professionnel d'EKOUNOU.

Ce DAO reflète la structure et les dispositions du Document cadre d'Appel d'Offres établi par les Banques multilatérales de développement et les Institutions financières internationales pour l'acquisition de biens, sauf lorsque des considérations propres au Fonds Koweïtien de Développement Économique Arabe ont exigé des modifications.

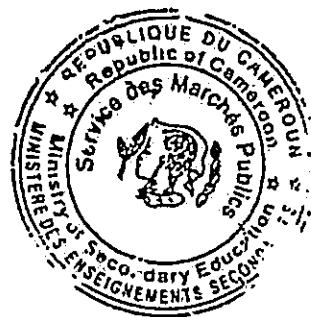
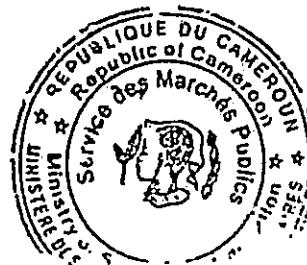


Table des matières

PARTIE 1 PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES.....	4
Section 0. Avis d'Appel d'Offres National Ouvert.....	5
Open National Invitation to Tender.....	7
Section I. Instructions aux Soumissionnaires.....	10
Section II. Données Particulières de l'Appel d'Offres.....	37
Section III. Critères d'évaluation et de qualification.....	43
Section IV. Formulaires de soumission.....	54
Section V. Pays éligibles.....	75
 PARTIE 2 Exigences de l'Acheteur.....	76
Section VI. Spécifications.....	77
 PARTIE 3 Marché et Formulaires.....	118
Section VII. Cahier des Clauses Administratives Générales.....	119
Section VIII. Cahier des Clauses Administratives Particulières.....	144
Section IX. Formulaires du Marché.....	151



PARTIE 1 - Procédures d'Appel d'Offres



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX-TRAVAIL-PATRIE
 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
 SECONDAIRES
 SECRETARIAT GENERAL
 DIVISION DES PROJETS, DE LA
 PLANIFICATION
 ET DE LA COOPERATION



REPUBLIC OF CAMEROON
 PEACE-WORK-FATHERLAND
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF PROJECTS, PLANNING
 AND COOPERATION

**Coopération Cameroun – Fonds Koweïtien
 pour le Développement Économique Arabe
 Ministère des Enseignements Secondaires**

**Unité de Gestion du Projet EKOUNOU
 Accord de prêt N° 898 du 13 février 2014
 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

AVIS D'APPEL N° 19/25/AONO/MINESEC-UGPE/CIPM/2025 DU...1...8... AOUT 2025

Pour la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs des Equipements de Cuisine et Réfectoire en deux lots séparés (lot 1 : Cuisine) et (lot 2 : Réfectoire) du Lycée Secondaire Professionnel d'EKOUNOU-YAOUNDE.

PAYS : REPUBLIQUE DU CAMEROUN

**NOM DU PROJET : PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU LYCEE
 SECONDAIRE PROFESSIONNEL D'EKOUNOU-YAOUNDE-CAMEROUN**

SECTEUR : EDUCATION

BREVE DESCRIPTION DES MARCHANDISES :

N° Lot	Libellé de prestation	Établissement bénéficiaire
1	Fourniture, installation, mise en service et formation des utilisateurs des Equipements de Cuisine.	Lycée Secondaire Professionnel d'EKOUNOU-YAOUNDE
2	Fourniture, installation, mise en service et formation des utilisateurs des Equipements de Réfectoire.	

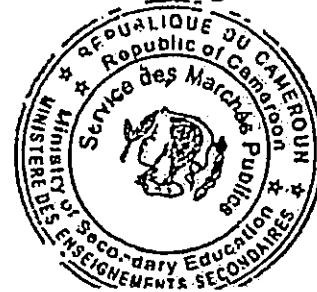
Un seul soumissionnaire peut être adjudicataire de deux lots.

Mode de financement : PRÊT N° 898 DU 13 FÉVRIER 2014

Financement : FONDS KOWEITIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ARABE (Partie hors taxes) et La République du Cameroun (partie TVA et droits de douanes).

1. L'Etat du Cameroun a reçu un financement du :FONDS KOWEITIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ARABE (FKDEA) pour la Construction et l'Equipement du Lycée Secondaire Professionnel d'EKOUNOU et a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour la Fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs des Equipements de Réfectoire en deux lots séparés (lot 1 : Cuisine) et (lot 2 : Réfectoire) du Lycée Secondaire Professionnel d'EKOUNOU-YAOUNDE. Il invite maintenant les offres scellées des Soumissionnaires éligibles dans le cadre de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 19/25/AONO/MINESEC-UGPE/CIPM/2025 DU...1...8... AOUT 2025

La consistance détaillée des équipements avec leur quantité sont consignés dans la section VI du DAO.



La période prévisionnelle de livraison est de six (06) mois pour chacun de lot sollicité.

2. La soumission sera faite selon les procédures d'Appel d'Offres National telles que spécifiées dans les Principales Directives des Institutions de Développement des Membres du Groupe de Coordination des fonds Arabes, édition 1995, et est ouvert à tous les Soumissionnaires des droits Camerounais.

3. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les documents d'Appel d'Offres dès publication du présent Avis. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à l'UNITE DE GESTION DU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU LYCEE SECONDAIRE PROFESSIONNEL D'EKOUNOU-YAOUNDE-CAMEROUN.

Le Dossier d'Appel d'Offres complet peut être obtenu aux heures ouvrables au secrétariat de Monsieur le Coordonnateur dudit projet, dès publication du présent Avis, sur présentation de l'original de la quittance de paiement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) FCFA payable au Trésor Public.

4. La qualification se fera selon les procédures d'Appel d'Offres National telles que spécifiées dans les Directives du FONDS KOWEITIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ARABE. De plus, toutes les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant neuf cent mille (900 000) FCFA soit environ mille cinq cent quatre-vingt (1 580) USD pour le lot 1 et cinq cent mille (500 000FCFA) équivalent à environ huit cent quatre-vingt (880) USD pour le lot 2. Cette garantie doit être accompagnée d'un récépissé de consignation délivrée par la CDEC au montant correspondant à celui de la garantie de soumission. En cas de chèque de banque ou chèque certifié délivré en lieu et place de la garantie, ledit chèque doit être transmis à la CDEC par l'établissement financier émetteur au moins sept jours avant l'ouverture des plis.

L'absence de cette pièce entraîne le rejet immédiat de l'offre.

Les offres devront parvenir sous pli fermé au MINESEC, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bâtiment » C » porte 813, au plus tard le 10/09/2025 à13 heures (heure locale), soit par poste en courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposée contre récépissé et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°13/14/YAONO/MINESEC-UGPE/CIPM/2025
DU 13/08/2025 pour la Fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs des Equipements de Cuisine et Réfectoire en deux-lots séparés (lot 1 : Cuisine) et (lot 2 : Réfectoire) du Lycée Secondaire Professionnel d'EKOUNOU-YAOUNDE
« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

Les offres seront ouvertes physiquement en présence des représentants des Soumissionnaires qui souhaitent y assister à la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) face Cathédrale le 30/09/2025 à 14 h 00 (heure locale) dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINESEC.

NB : l'absence ou la non-conformité de la garantie de soumission et du récépissé de consignation délivré par la CDEC entraînera le rejet de l'offre à l'examen préliminaire.

5. Renseignements complémentaires : Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Unité de Gestion dudit Projet siège au Centre d'Éducation à Distance à côté du Lycée Technique Industriel et Commercial Bilingue Yaoundé, dès publication du présent Avis.
Adresse : L'UNITE DE GESTION DU PROJET D'EKOUNOU-YAOUNDE- Tél : 677 79 55 30-681 86 53 24;



Nalova Lyonga Ph. T

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX-TRAVAIL-PATRIE
 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
 SECONDAIRES
 SECRETARIAT GENERAL
 DIVISION DES PROJETS, DE LA
 PLANIFICATION
 ET DE LA COOPERATION



REPUBLIC OF CAMEROON
 PEACE - WORK - PATERLAND
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF PROJECTS, PLANNING
 AND COOPERATION

Cooperation Cameroon – Kuwait Fund for
 Arab Economic Development,
 Ministry of Secondary Education
 Project Management Unit
 Loan Agreement N° 898 of 13 February 2014

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
 N° 19/15/ONIT/MINESEC-UGPE/ITB/2025 OF...8...AUG...2025
 the supply, installation,
 commissioning and training of users of equipment for the Kitchen and refectory (lot 1: Kitchen)
 and (lot 2: Refectory) in two separate lots to Government Secondary Professional High School
 Ekounou.

COUNTRY: REPUBLIC OF CAMEROON

NAME OF THE PROJECT: PROJECT FOR THE CONSTRUCTION AND EQUIPPING OF GOVERNMENT SECONDARY PROFESSIONAL HIGH SCHOOL EKOUNOU.

SECTOR: EDUCATION

BRIEF DESCRIPTION OF THE GOODS:

Nº Lot	Service title	Beneficiary structure
1	Supply, installation, commissioning and training of users of equipment for the Kitchen	Government Secondary Professional High School Ekounou
2	Supply, installation, commissioning and training of users of equipment for the Refectory	

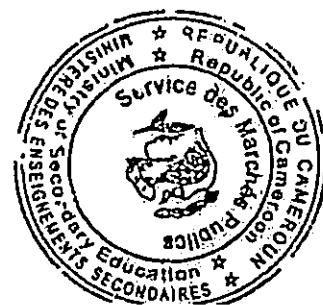
A single bidder can be awarded the two lots.

Mode of funding: Loan Agreement N° 898 of 13 February 2014

Funding: KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT (total amount without taxes) and the Government of the Republic of Cameroon (Taxes and custom duty).

1. The Government of Cameroon received funding from the Kuwait Fund for Arab Economic Development, within the framework of the Project for the construction and equipping of Government Secondary Professional High School. She intends to use part of the funds to pay for the contract related to the supply, installation, commissioning and training of users of equipment for Kitchen and Refectory (lot 1: Kitchen) and (lot 2: Refectory) in Government Secondary Professional High School Ekounou. The UGPE hereby invites eligible bidders to submit their sealed bids within the framework of the Open National Invitation to Tender N° 19/15/ONIT/MINESEC-UGPE/ITB/2025 OF...8...AUG...2025

The detailed description of the furniture alongside their quantities are given in section VI of the tender file.



The provisional duration for delivery is six (06) months.

2. The submission shall be done according to the procedures of National Invitation to Tender as specified in the Main Directives of Developmental Institutions of members of the coordination group of the Arab Funds, 1995 edition, and is opened to all eligible Cameroonian bidders.

3. Interested bidders can obtain supplementary information and consult the tender documents immediately after publication of this invitation to tender. The tender document can be consulted during working hours from to at the secretariat of the Management Unit of the Project for the Construction and equipping of Government Secondary Professional High School Ekounou.(UGPE), situated at the Distance Learning Center, opposite the Higher Teachers' Training College (ENS) Yaounde.

The Tender Document is obtainable during working hours at the Secretariat of the Coordinator of the UGPE, immediately after publication of this invitation to tender, and upon presentation of a receipt attesting payment of a non-refundable sum of thirty thousand francs (30 000FCFA) into the Public Treasury.

4. The evaluation shall be done following the procedures of Open National Invitation to Tender as specified in the Directives of the Kuwait Fund for Arab Economic Development. Moreover, the bids must be accompanied with a submission guarantee of nine hundred thousand francs (900 000 FCFA) equivalent to 800 SUS for lot 1 and five hundred thousand francs (500 000 FCFA) equivalent to 800 SUS for lot 2. This guarantee must be accompanied with a consignment receipt issued by CDEC. In case of a bank or certified cheque issued in place of the guarantee, the issuing Financial Institution must transfer it to CDEC at least seven days before the opening of the bids.

The absence of this guarantee shall lead to the immediate disqualification of the bids.

The bids must be sealed and deposited the Ministry of Secondary Education, Directorate of Financial and Material Resources, Sub-directorate of Budget, Service of Public contracts, Room 813, latest the 30/09/2025 at1p.m (local time) and must carry the following:

« OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N°: 19/95ONIT/MINESEC-UGPE/ITB/2025
OF 18/08/25 for the supply, installation, commissioning and training of users of equipment
for the Kitchen and Refectory (lot 1: Kitchen) and (lot 2: Refectory) in Government Secondary
Professional High School Ekounou-Yaoundé « TO BE OPENED ONLY DURING THE
TENDER BOARDS' BID OPENING SESSION »

Bids coming in after the date and time limit for deposit shall not be received.

The bids shall be physically opened in the presence of the representatives of the bidders who shall like to assist, in the Teachers' Resource Centre (CCAP) opposite the Cathedral 30/09/2025 at 2pm (local time) in the meeting room of the Tenders' Board of the Ministry.

NB: The submission guarantee and the Letter of submission are not administrative documents; hence, the absence or non-conformity of any of them may lead to the elimination of the bid during preliminary examination.

5. Complementary information: complementary information can be gotten during working hours at the project (UGPE) situated at the DISTANCE LEARNING CENTER in the Government Bilingual Technical High School Yaounde, opposite the Higher Teachers' Training College (ENS) , immediately after publication of this invitation to tender.

Address: Project Management Unit, UGPE;

For the Attention of the Coordinator, Head of the Project for the construction and equipping of Government Secondary Professional High School Ekounou, T41: 677 79 55 30-681 86 53 24.

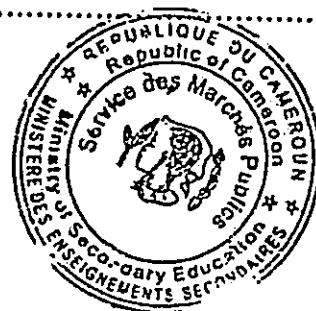


Nalova Lyonga Ph.

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

Table des clauses

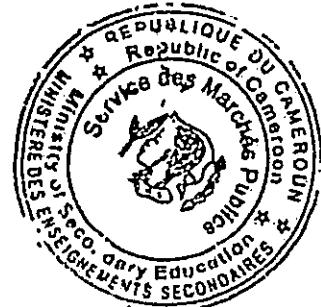
A.	Généralités.....	12
1.	Etendue du Marché.....	12
2.	Origine des fonds.....	12
3.	Fraude et corruption.....	13
4.	Candidats éligibles.....	15
5.	Biens et Services Connexes éligibles.....	17
B.	Contenu du Dossier d'Appel d'Offres.....	18
6.	Sections du Dossier d'Appel d'Offres	18
7.	Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres, visite du site, réunion préparatoire.....	19
8.	Modifications apportées au Dossier d'Appel d'Offres.....	20
C.	Préparation des offres.....	20
9.	Frais de soumission.....	20
10.	Langue de l'offre.....	20
11.	Documents constitutifs de l'offre.....	21
12.	Formulaire d'offre et bordereaux des prix.....	21
13.	Variantes.....	22
14.	Prix de l'offre et rabais.....	22
15.	Monnaies de l'offre et de paiement.....	24
16.	Documents attestant des qualifications du Soumissionnaire.....	24
17.	Documents attestant l'éligibilité des Biens et Services Connexes	24
18.	Période de validité des offres	25
19.	Garantie de soumission.....	25
20.	Forme et signature de l'offre.....	27



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

I-11

D.	Dépot et Ouverture des offres.....	27
21.	Dépot, cachetage et marquage des offres.....	27
22.	Date et heure limite de dépôt des offres.....	28
23.	Offres hors délai.....	28
24.	Retrait, substitution et modification des offres.....	28
25.	Ouverture des offres.....	29
E.	Examen des offres.....	30
26.	Confidentialité.....	30
27.	Clarifications concernant les offres.....	30
28.	Conformité des offres.....	31
F.	Evaluation et Comparaison des offres.....	32
29.	Correction des erreurs arithmétiques.....	32
30.	Conversion en une seule monnaie.....	32
31.	Ajustement des offres.....	33
32.	Qualification du Soumissionnaire.....	33
33.	Comparaison des offres.....	33
34.	Droit de l'Acheteur d'accepter ou de rejeter une ou toutes les offres.....	33
G.	Attribution du Marché.....	34
35.	Critères d'attribution.....	34
36.	Notification de l'attribution du Marché.....	34
37.	Signature du Marché.....	35
38.	Garantie de bonne exécution.....	35



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

A. Généralités

- 1. Etendue du Marché**
- 1.1 À l'appui de l'Avis d'Appel d'Offres indiqué dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), l'Acheteur tel qu'indiqué dans les DPAO, émet le présent Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en vue de l'obtention des Biens et Services Connexes spécifiés à la partie 2, Exigences de l'Acheteur. Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots figurent dans les DPAO.
 - 1.2 Sauf disposition contraire, tout au long du présent Dossier d'Appel d'Offres, les définitions et interprétations seront comme il est prescrit à la Section VII, Cahier des Clauses Administratives Générales.
- 2. Origine des fonds**
- 2.1 Le Bénéficiaire dont le nom figure dans les DPAO a sollicité ou obtenu un financement (Accord de prêt N°889 du 13 février 2014) ci-après dénommé le FONDS KOWEITIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ARABE, en vue de financer le projet décrit dans ces DPAO. Le Bénéficiaire a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Avis d'Appel d'Offres est lancé.
 - 2.2 Le Fonds n'effectuera les paiements qu'à la demande du Bénéficiaire, après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement intervenu entre le Bénéficiaire et le Fonds (ci-après dénommer « l'Accord de Financement ». Ces paiements seront soumis à tous égards aux clauses et conditions dudit Accord de Financement. Aucune partie autre que le Bénéficiaire ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'Accord de Financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds.



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

1-13

3. Fraude et corruption

- 3.1 Le Fonds a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses financements) ainsi qu'aux Soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services ou fournisseurs ainsi que leur personnel, d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés¹, les normes d'éthique les plus élevées. En vertu de ce principe, Le Fonds :
- (a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les termes suivants :
- (i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, quelque chose de valeur en vue d'influencer indûment l'action d'une autre partie²;
- (ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, induit en erreur délibérément ou par imprudence ou cherche à induire en erreur une partie afin d'en tirer un avantage financier ou autre, ou de se soustraire à une obligation³;
- (iii) se livrent à des « manœuvres collusives » des parties⁴ qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influençant indûment les actions d'autres parties ;
- (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice directement ou indirectement à une partie ou à ses biens en vue d'influencer indûment les actions de ladite personne⁵ ;

¹Dans ce contexte, est interdite toute action menée en vue d'influencer le processus de sélection ou l'exécution d'un contrat pour en tirer un avantage indu.

²Aux fins du présent alinéa, « une autre partie » désigne tout agent public agissant dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution d'un marché. Dans ce contexte, le terme « agent public » s'étend aux membres du personnel de la Banque et aux employés des autres organisations prenant ou examinant les décisions de passation de marché.

³Aux fins du présent alinéa, le terme « partie » désigne un agent public ; les termes « avantage » et « obligation » ont trait au processus de passation ou à l'exécution du marché, et « agit ou s'abstient d'agir » fait référence à tout acte ou omission visant à influencer le processus de passation ou l'exécution du marché.

⁴Aux fins du présent alinéa, le terme « parties » fait référence aux personnes participant au processus d'acquisition (y compris les agents publics) qui entreprend soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une autre personne ou entité ne participant pas au processus d'acquisition ou d'attribution, de stimuler une procédure compétitive ou d'établir les prix du contrat à des niveaux artificiels et non concurrentiels ou qui entretiennent une relation de connivence permettant d'avoir accès aux prix des autres soumissions ou des autres conditions du marché.

⁵Aux fins du présent alinéa, le terme « partie » désigne une personne participant au processus de passation de marché ou à l'exécution du marché.

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

1-14

(v) se livre à des « manœuvres obstructives »

(v.1) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément des éléments de preuve sur lesquels se fonde une enquête ou de faire des fausses déclarations aux enquêteurs afin d'entraver une enquête du Fonds sur des accusations liées à des faits de corruption, de fraude, de coercition ou de collusion ; et/ou bien menace, harcèle ou intimide une personne dans le but de l'empêcher de révéler des informations relatives à cette enquête ou de l'empêcher de poursuite l'enquête ou

(v.2) celui qui entrave délibérément l'exercice par le Fonds de son droit d'examen et de vérification tel que prévu au paragraphe 3.1(e) ci-dessous.;

(b) rejettéra la proposition d'attribution du marché si elle établit que le Soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché ou un des membres de son personnel ou ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et/ou leurs employés, est coupable, directement ou indirectement, de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;

(c) déclarera la passation du marché non conforme et annulera la fraction du financement allouée à un marché si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire des produits du financement est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction du Fonds, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer le Fonds en temps utile lorsqu'ils ont eu connaissance desdites pratiques;

(d) sanctionnera l'entreprise ou le fournisseur, à tout moment, conformément aux procédures de sanctions en vigueur du Fonds⁶, y compris en le/la déclarant publiquement, soit indéfiniment soit pour une période déterminée, exclu i) de

⁶Une entreprise ou un fournisseur peut être exclu de tout processus d'attribution d'un contrat financé par la Banque à la suite i) des conclusions des procédures de sanctions de la Banque, y compris, entre autres, la sanction croisée convenues avec les autres institutions financières internationales, y compris les Banques de développement multilatérales, ou selon toute décision qui sera prise par ailleurs par la Banque, et en application de la Proposition de mise en place d'un processus de sanction au sein du Groupe de la Banque islamique de développement ; et ii) d'une suspension temporaire ou suspension temporaire à titre conservatoire décidée dans le cadre d'une procédure de sanction en cours.

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

tout processus d'attribution de marchés financés par le Fonds, et ii) de toute possibilité d'être retenu⁷ comme sous-traitant, fournisseur, ou prestataire de services d'une entreprise qui est par ailleurs susceptible de se voir attribuer un marché financé par le Fonds ; et

- (e) pourra exiger que le Dossier d'Appel d'Offres et les marchés financés par le Fonds contiennent une clause demandant aux Soumissionnaires et à leurs agents, membres du personnel, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services ou fournisseurs, d'autoriser le Fonds à examiner tous leurs comptes, registres et autres documents relatifs à la soumission des offres et à l'exécution du marché, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le Fonds.
- 3.2 En outre, l'attention du Soumissionnaire est attirée sur les dispositions de la Section VII, Cahier des Clauses Administratives Générales.
- 4. Candidats éligibles
 - 4.1 Un Soumissionnaire peut être une personne physique ou morale, une entité privée ou publique (sous réserve des dispositions de l'article 4.5 des IS) ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle établie par une lettre d'intention de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement, consortium ou association (GECA). En cas de groupement, consortium ou association :
 - a) sauf spécification contraire dans les DPAO, toutes les parties membres sont conjointement et solidairement responsables.
 - b) le GECA désignera un Mandataire avec pouvoir de représenter valablement tous les membres durant l'appel d'offre, et en cas d'attribution du Marché à ce GECA, durant l'exécution du Marché.



⁷Un sous-traitant, consultant, fabricant, fournisseur ou prestataire de services (plusieurs terminologies sont utilisées en fonction des dossiers d'appel d'offres) désigné est une personne ou entité qui a été soit : i) introduite par le soumissionnaire lors du processus de pré-qualification ou dans son offre parce qu'elle apporte une expérience et un savoir-faire spécifiques et essentiels permettant au soumissionnaire de respecter l'exigence de qualification pour l'offre concernée ou ii) désignée par le Bénéficiaire.

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

- 4.2 Un Soumissionnaire et toutes les parties constituant le Soumissionnaire, doivent avoir la nationalité Camerounaise en conformité avec la Section V, Pays Eligibles. Un Soumissionnaire sera réputé avoir la nationalité Camerounaise s'il en est ressortissant ou s'il y est constitué en société, fondée et enregistrée au Cameroun, et fonctionnant conformément au Droit Camerounais. Ce même critère s'appliquera à la détermination de la nationalité des sous-traitants et fournisseurs pour toute partie du Marché, y compris les Services Connexes.
- 4.3 Un Soumissionnaire ne peut se trouver en situation de conflit d'intérêt. Tout Soumissionnaire qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêt sera disqualifié. Un Soumissionnaire peut être en situation de conflit d'intérêt vis-à-vis d'une ou plusieurs autres parties dans cet Appel d'Offres.
- a) s'ils ont des partenaires communs en position de les contrôler ou diriger leurs actions ; ou
 - b) s'ils reçoivent ou ont reçu des subventions directement ou indirectement de l'un d'entre eux ; ou
 - c) S'ils ont le même représentant légal pour les besoins du présent appel d'offre ; ou
 - d) ils ont les uns avec les autres, directement ou par le biais de tiers, une relation qui leur permet d'avoir accès à des informations ou une influence sur l'offre d'un autre Soumissionnaire, ou d'influencer les décisions de l'Acheteur au sujet de ce processus d'Appel d'Offres; ou
 - e) s'il participe à plus d'une offre dans le cadre de cet Appel d'Offres. Un Soumissionnaire qui participe à plusieurs offres provoquera la disqualification de toutes les offres auxquelles il aura participé. Toutefois, un sous-traitant pourra figurer en tant que sous-traitant dans plusieurs offres, mais en cette qualité de sous-traitant seulement ; ou
 - f) s'il a fourni des services de conseil pour la préparation des documents de la Section VI, utilisés dans le cadre du présent Appel d'Offres; ou
 - g) si le Soumissionnaire ou un de ses affiliés a été recruté (ou devrait être recruté) par l'Acheteur ou le Bénéficiaire afin de superviser l'exécution du Marché.
- 4.4 Un Soumissionnaire faisant l'objet d'une déclaration d'exclusion prononcée par le Fonds conformément à l'article 3 des IS, à la date limite de réception des offres ou ultérieurement, est disqualifiée.



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

- 4.5 Les entreprises publiques du pays de l'Acheteur sont admises à participer uniquement si elles peuvent établir (i) qu'elles jouissent d'une autonomie juridique et financière, (ii) qu'elles sont gérées selon les règles du droit commercial, et (iii) qu'elles ne sont pas des agences qui dépendent de l'Acheteur ou du Bénéficiaire.
- 4.6 Le Soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une sanction relative à une Déclaration de Garantie d'Offre dans le pays de l'Acheteur.
- 4.7 Les Soumissionnaires doivent fournir toutes pièces que l'Acheteur peut raisonnablement demander établissant à la satisfaction de l'Acheteur qu'ils continuent d'être admis à concourir.
- 4.8 Une entreprise d'un pays éligible peut être exclue :
- a) si la loi ou la réglementation du pays du Bénéficiaire interdit les relations commerciales avec le pays de l'entreprise ; ou
 - b) si, en application des Règles de Boycott de l'Organisation de la Conférence Islamique, de la Ligue des Etats Arabes et l'Union Africaine, le pays du Bénéficiaire interdit toute importation de biens en provenance du pays de l'entreprise ou tout paiement aux personnes physiques ou morales dudit pays.
- 4.9 Dans le cas où cet Appel d'Offres a été précédé d'une pré-qualification, seuls les candidats pré-qualifiés sont admis à déposer une offre.
- 4.10 Une entreprise ou un fournisseur sanctionné par le Fonds en vertu des dispositions du paragraphe 3.1(d) ci-dessus ou en vertu des Politiques et procédures du Fonds sur la lutte contre la corruption et la fraude et des Procédures de sanctions du Fonds⁸ ne pourra être attributaire d'un marché financé par le Fonds ou tirer avantage d'un marché financé par le Fonds, financièrement ou de toute autre manière, pour la période déterminée par le Fonds.

5. Biens et Services Connexes éligibles

- 5.1 Tous les Biens et Services Connexes faisant l'objet du présent marché et financés par le Fonds devront avoir pour pays d'origine un pays éligible conformément aux Directives pour l'Acquisition de Biens et Travaux du Fonds et tel que défini à la Section V, Pays Eligibles.

⁸Voir la Proposition de mise en place d'un processus de sanctions au sein du Groupe de la Banque islamique de développement et la Politique de dénonciation et de traitement des plaintes de la Banque. Les procédures de sanctions de la Banque sont publiées sur le site internet public de la Banque.

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

- 5.2 Aux fins de la présente clause, le terme «Biens» désigne les produits, matières premières, machines, équipements et les installations industrielles ; et le terme «Services Connexes» désigne notamment des services tels que l'assurance, le transport, l'installation, la formation et la maintenance initiale.
- 5.3 Le terme « pays d'origine » désigne le pays où les biens sont extraits, poussent, sont cultivés, produits, fabriqués ou transformés ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants importants et intégrés aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants importés.
- 5.4 La nationalité de l'entreprise qui produit, assemble, distribue ou vend les Biens, ne détermine pas leur origine.

B. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

6. Sections du Dossier d'Appel d'Offres
- 6.1 Le Dossier d'Appel d'Offres comprend les Parties 1, 2 et 3, qui incluent toutes les Sections dont la liste figure ci-après. Il doit être interprété à la lumière de tout additif éventuellement émis conformément à l'article 8 des IS.

PARTIE 1: Procédures d'Appel d'Offres

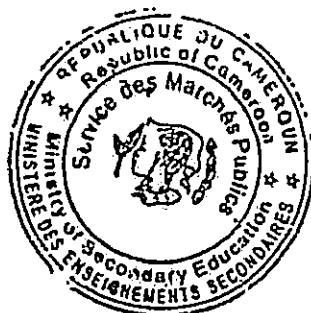
- Section I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)
- Section II. - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)
- Section III. Critères d'évaluation et de qualification
- Section IV. Formulaires de soumission
- Section V. Pays Eligibles

PARTIE 2: Exigences de l'Acheteur

- Section VI. Conditions requises

PARTIE 3: Marché et formulaires

- Section VII. Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)
- Section VIII. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Section IX. Formulaires du Marché



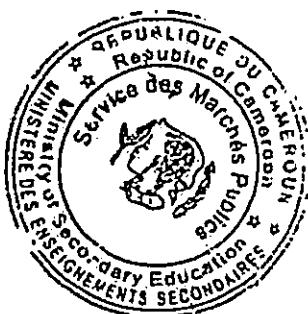
Section I. Instructions aux Soumissionnaires

- 6.2 L'Avis d'Appel d'Offres publié par l'Acheteur ne fait pas partie du Dossier d'Appel d'Offres.
- 6.3 Le Soumissionnaire doit obtenir le Dossier d'Appel d'Offres de la source indiquée par l'Acheteur dans l'Avis d'Appel d'Offres ; sinon, l'Acheteur ne sera pas responsable de l'intégrité du Dossier d'Appel d'Offres.
- 6.4 Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier d'Appel d'Offres. Toute carence à cet égard peut entraîner le rejet de son offre.

7. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres, visite du site, réunion préparatoire

- 7.1 Tout candidat éventuel désirant des éclaircissements sur les documents doit contacter l'Acheteur, par écrit, à l'adresse de l'Acheteur indiquée dans les DPAO ou soumettre ses requêtes durant la réunion préparatoire éventuellement prévue selon les dispositions de l'article 7.4 des IS. L'Acheteur répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard le nombre de jours ayant la date limite de remise des offres indiquée dans les DPAO. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier d'Appel d'Offres en conformité avec l'article 6.3 des IS. Au cas où l'Acheteur jugerait nécessaire de modifier le Dossier d'Appel d'Offres suite aux éclaircissements fournis, il le fera conformément à la procédure stipulée aux articles 8 et 22.2 des IS.
- 7.2 Le cas échéant, il est conseillé au Soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site du projet et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et la passation d'un contrat et pour l'exécution du Marché. Les coûts liés à la visite du site sont à la seule charge du Soumissionnaire.

- 7.3 Lorsque conformément à l'article 7.2 des IS, l'Acheteur autorisera le Soumissionnaire et ses employés ou agents à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, ce sera seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents dégagent l'Acheteur, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et les indemniser si nécessaire, et qu'ils demeurent responsables des accidents mortels ou corporels,



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.

7.4 Lorsque cela est prévu par les DPAO, le représentant que le Soumissionnaire aura désigné est invité à assister à une réunion préparatoire au dépôt des offres. L'objet de la réunion est de clarifier tout point et répondre aux questions qui pourraient être soulevées à ce stade. Si cela est spécifié dans les DPAO, l'Acheteur organisera une visite de site.

7.5 Il est demandé au Soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit, de façon qu'elle parvienne à l'Acheteur au moins une semaine avant la réunion préparatoire.

7.6 Le compte-rendu de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données sans identification de l'auteur, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres en conformité avec les dispositions de l'article 6.3 des IS. Toute modification des documents d'Appel d'Offres qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par l'Acheteur en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 8 des IS, et non par le canal du compte-rendu de la réunion préparatoire.

7.7 Le fait qu'un Soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres, ne constituera pas un motif de disqualification.

8.1 L'Acheteur peut, à tout moment, avant la date limite de remise des offres, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en émettant un additif.

8.2 Tout additif émis sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le Dossier d'Appel d'Offres en conformité avec les dispositions de l'article 6.3 des IS.

8.3 Afin de laisser aux Soumissionnaires éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Acheteur peut, à sa discréTION, reporter la date limite de remise des offres conformément à l'alinéa 22.2 des IS.

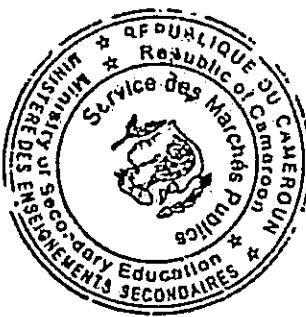
C. Préparation des Offres

9. Frais de soumission

9.1 Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et l'Acheteur n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou les résultats du processus d'Appel d'Offres.

10. Langue de l'offre

10.1 L'Offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Acheteur seront rédigés dans la langue indiquée dans les DPAO.



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés en français ou en anglais.

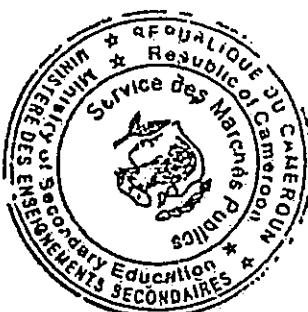
11. Documents constitutifs de l'offre

11.1 L'offre comprendra les documents suivants :

- a) le formulaire d'Offre
- b) les formulaires de la Section IV, Formulaires de soumission, dûment remplis;
- c) la Garantie de soumission ou la Déclaration de garantie de l'offre, établie conformément aux dispositions de l'article 19 des IS ;
- d) la confirmation écrite de l'habilitation du signataire de l'Offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 20.2 des IS ;
- e) des pièces attestant, conformément aux dispositions de l'article 17.1 des IS que les Biens et Services Connexes devant être fournis par le Soumissionnaire éligible ;
- f) des pièces établies selon les formulaires adéquats de la Section IV, Formulaires de soumission, attestant que le Soumissionnaire possède les qualifications voulues en conformité avec les exigences de la Section III, critères d'évaluation et de qualification;
- g) comme indiquée dans les DTAO, des pièces établies selon les formulaires adéquats de la Section IV, Formulaires de soumission, attestant que les Biens et Services Connexes sont conformes au Dossier d'Appel d'Offres ;
- h) dans le cas d'une offre présentée par un GECA, l'offre doit inclure soit une copie de l'accord de GECA, ou une lettre d'intention de constituer le GECA accompagnée du projet d'accord, signée par tous les membres, identifiant au moins les exigences de l'Acheteur devant être respectivement réalisées par chacun des membres ;
et
- i) tout autre document stipulé dans les DPAO.

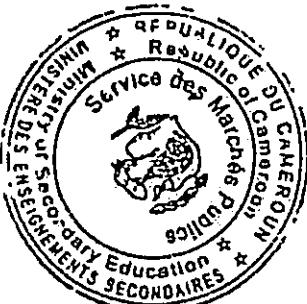
12. Formulaire d'offre et bordereaux des prix

12.1 Le Soumissionnaire soumettra son offre en remplissant le formulaire d'offre fourni à la Section IV, Formulaires de soumission, sans apporter de modification à sa présentation, et aucun autre format ne sera accepté. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

- | | |
|--------------------------------------|--|
| 13. Variantes | <p>13.1 Sauf indication contraire dans les DPAO, les variantes ne seront pas prises en compte. Lorsque des offres variantes sont permises, la méthode utilisée pour leur évaluation sera indiquée dans la Section III, Critères d'évaluation et de qualification</p> <p>13.2 Lorsque des délais d'exécution variables sont permis, les DPAO préciseront ces délais, et indiqueront la méthode retenue pour l'évaluation de différents délais d'exécution proposés par les Soumissionnaires.</p> <p>13.3 Excepté dans le cas mentionné à l'article 13.4 ci-dessous, les Soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques aux spécifications du Dossier d'Appel d'Offres doivent d'abord chiffrer les exigences définies par l'Acheteur telles que décrites dans le Dossier d'Appel d'Offres, et fournir en outre tous les renseignements dont l'Acheteur a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, Spécifications Techniques, sous détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Le cas échéant, seules les variantes techniques du Soumissionnaire ayant offert l'offre conforme aux exigences de base évaluée la moins disante seront examinées par l'Acheteur (Non applicable).</p> <p>13.4 Quand les Soumissionnaires sont autorisés dans les DPAO, à soumettre directement des variantes techniques pour certaines parties des exigences de l'Acheteur, ces parties doivent être identifiées dans les DPAO, ainsi que la méthode d'évaluation correspondante, et décrites dans les Spécifications Techniques de la Section VI Exigences de l'Acheteur (Non applicable).</p> |
| 14. Prix de l'offre et rabais | <p>14.1 Les prix et rabais indiqués par le Soumissionnaire sur le formulaire d'offre et les Bordereaux de prix seront conformes aux stipulations ci-après de la Clause 14.2 des IS.</p> <p>14.2 Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes, sauf stipulation contraire figurant dans les DPAO et le CCAG.</p> <p>14.3 Le prix à indiquer sur le formulaire d'offre sera le prix total de l'offre, hors tout rabais éventuel.</p> <p>14.4 Le Soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans le formulaire d'offre.</p> <p>14.5 Les termes « EXW, CIF, CIP » et autres termes analogues seront régis par les règles prescrites dans la dernière édition d'Incoterms publiée par la Chambre de Commerce Internationale comme indiqué dans les DPAO.</p> <p>14.6 Les prix seront indiqués comme requis dans chacun des Bordereaux de prix fournis à la Section IV, Formulaires de</p> |



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

- 14.7 Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché par le Soumissionnaire et ne pourront varier en aucune manière, sauf stipulation contraire figurant dans les DPAO. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 28 des IS. Cependant, si les DPAO prévoient que les prix seront révisables pendant la période d'exécution du Marché, une offre à prix ferme ne sera pas rejetée, mais la révision de prix sera considérée comme égale à zéro.
- 14.8 La clause 1.1 des IS peut prévoir que l'Appel d'Offres est lancé pour un seul marché (lot) ou pour un groupe de marchés (lots). Sauf indication contraire dans les DPAO, les prix indiqués devront correspondre à la totalité (100%) des articles de chaque lot, et à la totalité (100%) de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un lot spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots. Les réductions de prix ou rabais accordés seront proposés conformément à l'alinéa 14.4 des IS, à la condition toutefois que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.
- 15. Monnaies de l'offre et de paiement**
- 16.1 Les offres seront libellées dans la (ou les) monnaie(s) tel que stipulé aux DPAO. Les paiements au titre du Marché seront effectués de la même manière.
- 16. Documents attestant des qualifications du Soumissionnaire**
- 16.1 Pour établir qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le Marché en conformité avec la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, le Soumissionnaire fournira tous les renseignements demandés à la Section IV, Formulaires de soumission.
- 16.2 Si cela est exigé dans les DPAO, le Soumissionnaire qui ne fabrique ou ne produit pas les Biens qu'il offre, soumettra une Autorisation du Fabriquant, en utilisant à cet effet le formulaire inclus dans la Section IV, Formulaires de soumission (non-applicable).
- 17. Documents attestant l'éligibilité des Biens et Services Connexes**
- 17.1 Pour établir que les Biens et Services Connexes répondent aux critères d'éligibilité, en application des dispositions de l'article 5 des IS, les Soumissionnaires rempliront les déclarations figurant à la Section IV, Formulaires de soumission.



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

soumission. La décomposition du prix entre ses différentes composantes n'aura pour but que de faciliter la comparaison des offres par l'Acheteur. Elle ne limitera en aucune façon le droit de l'Acheteur de passer le marché sur la base de l'une quelconque des conditions offertes par le Soumissionnaire. Le Soumissionnaire est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance des pays membres, en accord avec les Règles et Procédures du Fonds pour les acquisitions de biens et travaux et la Section V, Pays Eligibles. Les prix seront présentés de la manière suivante :

a. Pour les Biens originaires du pays de l'Acheteur :

- (i) le prix des Biens indiqué sur la base des Incoterms stipulés dans les DPAO ;
- (ii) les taxes sur les ventes et autres taxes perçues dans le pays de l'Acheteur qui seront dues sur les Biens si le Marché est attribué ; et
- (iii) le prix total pour l'article.

b. Pour les Biens originaires d'un pays étranger membre :

- (i) le prix des Biens indiqué sur la base des Incoterms stipulés dans les DPAO ;
- (ii) les taxes sur les ventes et autres taxes perçues dans le pays de l'Acheteur qui seront dues sur les Biens si le Marché est attribué ; et
- (iii) le prix total pour l'article.

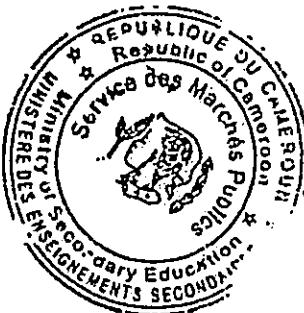
c. Pour les Services Connexes :

- (i) le prix des Services Connexes, y compris tous droits d'entrée, taxes sur les ventes et toutes autres taxes payées ou à payer dans le pays de l'Acheteur si le Marché est attribué au Soumissionnaire.



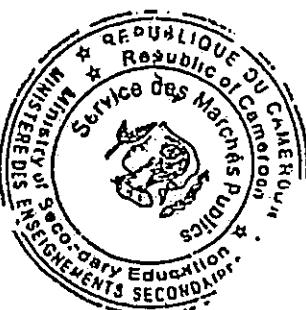
Section I. Instructions aux Soumissionnaires

- | | |
|---|--|
| 18. Période de validité des offres | <p>18.1 Les offres demeureront valables pendant la période spécifiée dans les DPAO après la date limite de remise des offres fixée par l'Acheteur. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée par l'Acheteur.</p> <p>18.2 Exceptionnellement, avant l'expiration de la période de validité des offres, l'Acheteur peut demander aux Soumissionnaires de proroger la durée de validité de leur offre. La demande et les réponses seront formulées par écrit. S'il est demandé une garantie de soumission en application de l'article 19 des IS, sa validité sera prolongée pour une durée excédant de 28 jours la date limite prorogée de validité des offres. Un Soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre sa garantie. Un Soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire, sous réserve des dispositions de l'article 18.3 des IS.</p> <p>18.3 Dans le cas des marchés à prix ferme, si l'attribution est retardée de plus de cinquante-six (56) jours au-delà de la période initiale de validité de l'offre, le prix du Marché sera actualisé par un facteur spécifié dans la demande de prorogation. L'évaluation des offres sera basée sur le prix de l'offre sans prise en considération de l'actualisation susmentionnée.</p> |
| 19. Garantie de soumission | <p>19.1 Le Soumissionnaire fournira, au choix de l'Acheteur comme indiqué dans les DPAO, sous la forme d'un document original soit une Déclaration de garantie de l'offre ou une Garantie de soumission, qui fera partie intégrante de son offre, utilisant le modèle approprié figurant à la Section IV, Formulaires de soumission. Dans le cas d'une Garantie de soumission, le montant de la garantie et la monnaie dans laquelle elle sera libellée seront indiqués dans les DPAO.</p> <p>19.2 Une Déclaration de garantie de l'offre sera rédigée selon le modèle figurant à la Section IV, Formulaires de soumission.</p> <p>19.3 Si une Garantie de soumission est exigée en application de l'article 19.1 des IS, elle sera une garantie inconditionnelle émise par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances (MINFI);</p> <p>Si la garantie est émise par une compagnie d'assurance ou un organisme de cautionnement situé en dehors du pays de l'Acheteur, l'organisme d'émission devra avoir une institution financière correspondante située dans le pays de l'Acheteur permettant d'appeler la garantie. Dans le cas d'une garantie bancaire, la garantie sera présentée, soit à l'aide du formulaire de garantie de soumission figurant à la Section IV, Formulaires de</p> |



soumission, ou sous une forme similaire pour l'essentiel, ayant fait l'objet de l'approbation de l'Acheteur préalablement. Dans les deux cas, le formulaire doit comporter le nom complet du Soumissionnaire. La garantie de soumission demeurera valide pendant vingt-huit jours (28) après l'expiration de la période de validité de l'offre, y compris si la période de validité de l'offre est prorogée en application de l'article 18.2 des IS.

- 19.4 Toute offre non accompagnée d'une garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie conforme pour l'essentiel, selon l'option retenue en application de l'article 19.1 des IS, sera écartée par l'Acheteur comme étant non conforme.
- 19.5 Si une garantie de soumission est exigée en application de l'article 19.1 des IS, les garanties de soumission des Soumissionnaires non retenus leur seront restituées le plus rapidement possible après que le Soumissionnaire retenu aura fourni la garantie de bonne exécution prescrite à l'article 38 des IS.
- 19.6 La garantie de soumission du Soumissionnaire retenu lui sera restituée dans les meilleurs délais après la signature du Marché, et contre remise de la garantie de bonne exécution requise.
- 19.7 La garantie de soumission peut être saisie ou la Déclaration de garantie de l'offre exécutée:
 - a) si le Soumissionnaire retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans le Formulaire d'offre; ou
 - b) s'agissant du Soumissionnaire retenu, si ce dernier :
 - i) manque à son obligation de signer le Marché en application de l'article 37 des IS ; ou
 - ii) manque à son obligation de fournir la garantie de bonne exécution en application de l'article 38 des IS.
- 19.8 La Garantie de soumission ou la Déclaration de garantie de l'offre d'un GECA doit être au nom du GECA qui a soumis l'offre. Si un GECA n'a pas été formellement constitué lors du dépôt de l'offre, la Garantie de soumission ou la Déclaration de garantie de l'offre d'un GECA doit être au nom de tous les futurs membres du GECA, conformément au libellé de la lettre d'intention mentionnée à la Clause 4.1 des IS.
- 19.9 Si une Déclaration de garantie de l'offre est exécutée en application de l'article 19.7 des IS, l'Acheteur exclura le



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

Soumissionnaire de tout marché à passer par l'Acheteur durant la période stipulée dans le formulaire de Déclaration de garantie de l'offre.

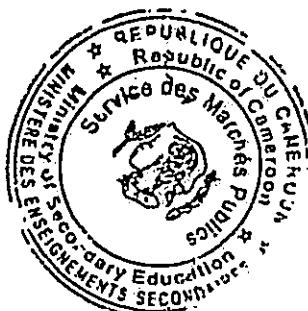
20. Forme et signature de l'offre

- 20.1 Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre tels que décrits à l'article 11 des IS, en indiquant clairement la mention « ORIGINAL ». Par ailleurs, il soumettra le nombre de copies de l'offre indiqué dans les DPAO, en mentionnant clairement sur ces exemplaires « COPIE ». En cas de différences entre les copies et l'original, l'original fera foi.
- 20.2 L'original et toutes copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile ; ils seront signés par une personne dûment habilitée à signer au nom du Soumissionnaire. Cette habilitation consistera en une confirmation écrite comme spécifié dans les DPAO, qui sera jointe à la soumission. Le nom et le titre de chaque personne signataire de l'habilitation devront être dactylographiés ou mentionnés sous la signature. Toutes les pages de l'offre sur lesquelles des renseignements ont été mentionnés par le Soumissionnaire, seront paraphées par la personne signataire de l'offre.
- 20.3 La soumission d'un GECA doit être conforme aux exigences ci-après :
 - (a) sauf si cela n'est pas exigé en application de l'article 4.1(a) des IS, elle doit être signée de manière à engager juridiquement tous les membres ; et
 - (b) elle doit inclure le pouvoir donné au Mandataire comme mentionné à l'article 4.1(b) des IS, signé par les personnes qui sont juridiquement habilités à signer au nom des membres du groupement.
- 20.4 Toute modification, ajout entre les lignes, rature ou surcharge, pour être valable, devra être signé ou paraphé par la personne signataire.

D. Dépôt et Ouverture des Offres

21. Dépôt, cachetage et marquage des offres

- 21.1 Les offres peuvent toujours être remises par courrier ou déposées en personne. Quand les DPAO le prévoient, le Soumissionnaire pourra, à son choix, remettre son offre par voie électronique. La procédure pour la remise, le cachetage et le marquage des offres est comme suit :
 - (a) Le Soumissionnaire remettant son offre par courrier ou la déposant en personne, placera l'original de son offre et chacune de ses copies, dans des enveloppes séparées et cachetées. Si des variantes sont autorisées en application de



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Toutes les notifications doivent être :

- a) Préparées et délivrées en application des articles 20 et 21 des IS (sauf pour ce qui est des notifications de retrait qui ne nécessitent pas de copies). Par ailleurs, les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION » ; et
- b) reçues par l'Acheteur avant la date et l'heure limites de remise des offres conformément à l'article 22 des IS.

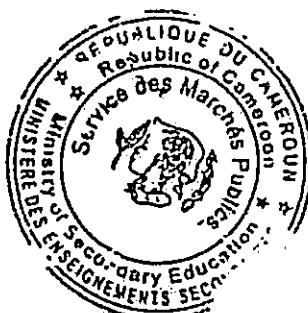
24.2 Les offres dont les Soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 24.1 leur seront renvoyées sans avoir été ouvertes.

24.3 Une offre ne peut pas être retirée, remplacée ou modifiée entre la date et l'heure limites de remise des offres et la date d'expiration de la validité spécifiée par le Soumissionnaire sur le formulaire d'offre ou la date d'expiration d'une éventuelle période de prorogation de la validité.

25. Ouverture des offres

25.1 L'Acheteur procédera à l'ouverture des offres en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toutes personnes qui souhaitent y assister, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquées dans les DPAO. Les dispositions spécifiques d'ouverture en cas de remise par moyen électronique selon l'alinéa 21.1 des IS seront indiquées dans les DPAO.

25.2 Dans un premier temps, les enveloppes marquées « RETRAIT » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Un retrait d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « OFFRE DE REMPLACEMENT » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée sans avoir été ouverte au Soumissionnaire. Un remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. Une modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

L'article 13 des IS, les offres variantes et les copies correspondantes seront également placées dans des enveloppes séparées. Les enveloppes devront porter la mention « ORIGINAL », « VARIANTE », « COPIE DE L'OFFRE», ou « COPIE DE L'OFFRE VARIANTE». Toutes ces enveloppes seront elles-mêmes placées dans une même enveloppe extérieure cachetée. La suite de la procédure sera en conformité avec les articles 21.2 et 21.3 des IS.

- (b) Un Soumissionnaire qui remet son offre par voie électronique devra suivre la procédure de remise indiquée dans les DPAO.

21.2 Les enveloppes intérieures doivent:

- a) porter le nom et l'adresse du Soumissionnaire
- b) être adressées à l'Acheteur en application de l'article 22.1 des IS ;
- c) mentionner l'identification de l'Appel d'Offres en application de l'article 1.1 des IS ;
- d) porter un avertissement signalant de ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des offres.

21.3 Si les enveloppes et colis ne sont pas cachetés et marqués comme stipulé, l'Acheteur ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

22 Date et heure limite de dépôt des offres

22.1 Les offres doivent être reçues par l'Acheteur à l'adresse et au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans lesdites DPAO.

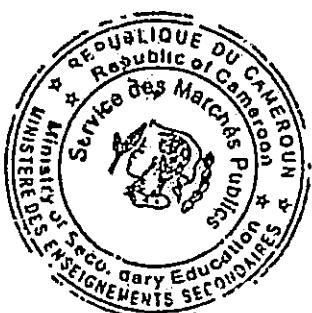
22.2 L'Acheteur peut, de sa seule initiative, reporter la date limite de remise des offres en modifiant le Dossier d'Appel d'Offres en application de l'article 8 des IS, auquel cas, tous les droits et obligations de l'Acheteur et des Soumissionnaires régis par la date limite antérieure seront régis par la nouvelle date limite.

23 Offres hors délai

23.1 L'Acheteur n'examinera aucune offre parvenue après l'expiration du délai de remise des offres, conformément à l'article 22 des IS. Toute offre reçue par l'Acheteur après la date et l'heure limites de dépôt des offres sera déclarée hors délai, écartée et renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.

24 Retrait, substitution et modification des offres

24.1 Un Soumissionnaire peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité, assortie d'une copie de l'habilitation en application de l'article 20.2 des IS (sauf pour ce qui est des notifications de retrait qui ne nécessitent pas de copies).



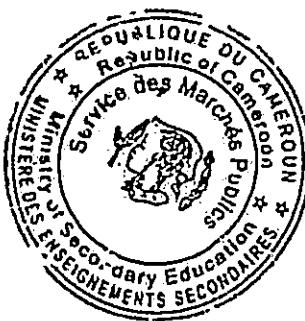
Section I. Instructions aux Soumissionnaires

demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite considérées.

- 25.3 Toutes les autres enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du Soumissionnaire annoncé à haute voix, ainsi que le(s) prix de l'offre, y compris tout rabais et la méthode d'application, toutes variantes éventuelles, l'existence ou non d'une garantie de soumission ou d'une Déclaration de garantie, et tout autre détail que l'Acheteur peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des offres seront pris en compte aux fins de l'évaluation. Aucune offre ne sera écartée à l'ouverture des plis, exceptées les offres hors délai en application de l'article 23.1 des IS.
- 25.4 L'Acheteur établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des offres, qui comportera au minimum : le nom du Soumissionnaire et s'il y a retrait, remplacement de l'offre ou modification, le prix de l'offre, par lot le cas échéant, y compris tous rabais et variante proposés, et l'existence ou l'absence d'une garantie de soumission ou d'une Déclaration de garantie. Il sera demandé aux représentants des Soumissionnaires présents de signer ce procès-verbal. Le fait que la signature d'un Soumissionnaire n'y figure pas n'invalide pas le procès-verbal. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les Soumissionnaires ayant soumis une offre dans les délais, et ce procès-verbal sera accessible en ligne quand la remise par voie électronique est permise.

E. Examen des Offres

- | | |
|---|--|
| 26. Confidentialité | <ul style="list-style-type: none"> 26.1 Aucune information relative à l'évaluation, des offres ne sera divulguée aux Soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été notifiée à tous les Soumissionnaires. |
| 27. Clarifications concernant les offres | <ul style="list-style-type: none"> 26.2 Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer l'Acheteur de manière inappropriée lors de l'évaluation des offres ou lors de la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre. 26.3 Nonobstant les dispositions de l'article 26.1 des IS, entre le moment où les offres seront ouvertes et celui où le Marché sera attribué, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Acheteur pour tout motif relatif à la procédure d'Appel d'Offres, il devra le faire par écrit. 27.1 Pour faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des offres et la vérification des qualifications des Soumissionnaires, l'Acheteur a toute latitude pour demander à un Soumissionnaire des clarifications sur son offre, en lui accordant un délai de réponse |



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

raisonnable. Aucune clarification apportée par un Soumissionnaire autrement qu'en réponse à une demande de l'Acheteur ne sera pris en compte. La demande de clarification de l'Acheteur, comme la réponse apportée, seront formulées par écrit. Aucune modification de prix, ni aucun changement du contenu de l'offre ne seront demandés sera demandé, offerts ou autorisés, si ce n'est pour confirmer la correction des erreurs arithmétiques découvertes par l'Acheteur lors de l'évaluation des offres en application de l'article 29 des IS.

27.2 Si le Soumissionnaire ne répond pas à une demande de clarification concernant son offre avant la date limite fixée par l'Acheteur dans sa demande, son offre pourra être rejetée.

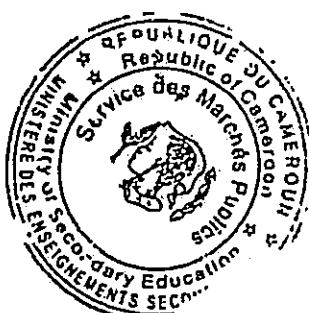
28.1 L'Acheteur établira la conformité de l'offre sur la base de son seul contenu, en conformité avec l'article 11 des IS.

28.2 Une offre conforme pour l'essentiel est une offre qui respecte toutes les exigences du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence, réserve ou omission substantielle.

- a) Une « divergence » est un écart par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres ;
- b) Une « réserve » constitue la formulation d'une conditionnalité restrictive, ou la non acceptation de toutes les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ; et
- c) Une « omission » constitue un manquement à fournir en tout ou en partie, les renseignements et documents exigés par le Dossier d'Appel d'Offres.

28.3 Une divergence, réserve ou omission substantielle se caractérise de la manière suivante :

- a) si elle était acceptée,
 - i) limiterait de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances exigées comme il est spécifié dans la Section VI; ou
 - ii) limiterait, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'Appel d'Offres, les droits de l'Acheteur ou les obligations du Soumissionnaire au titre du Marché ; ou
 - iii) si elle était rectifiée, cela serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

- 28.4 L'Acheteur examinera notamment les aspects techniques de l'offre, pour s'assurer que toutes les exigences de la Section VI ont été satisfaites sans divergence, réserve ou omission substantielle.
- 28.5 L'Acheteur écartera toute offre qui n'est pas conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et le Soumissionnaire ne pourra pas par la suite la rendre conforme en apportant des corrections à toute divergence, réserve ou omission substantielle constatée.
- 28.6 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur peut tolérer toute non-conformité ou omission qui ne constitue pas une divergence, réserve ou omission substantielle par rapport aux conditions de l'Appel d'Offres.
- 28.7 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur peut demander au Soumissionnaire de présenter, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaire pour remédier à la non-conformité ou aux omissions non essentielles constatées dans l'offre en rapport avec la documentation demandée. Une telle demande ne peut en aucun cas porter sur un élément quelconque du prix de l'offre. Le Soumissionnaire qui ne ferait pas droit à cette demande peut voir son offre écartée.
- 28.8 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur rectifiera les non-conformités non essentielles qui affectent le prix de l'offre. À cet effet, le prix de l'offre sera ajusté, uniquement aux fins de l'évaluation, pour tenir compte de l'élément ou du composant manquant ou non conforme. L'ajustement sera effectué en utilisant la méthode indiquée à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification.

F. Évaluation et Comparaison des Offres

29. Correction des erreurs arithmétiques

- 29.1 L'Acheteur utilisera les critères et méthodes indiqués à la Section III, critères d'évaluation et de qualification. Aucun autre critère ou méthode d'évaluation ne sera permise.

- 29.2 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur rectifiera toute erreur arithmétique comme indiqué à la Section III, critères d'évaluation et de qualification.

- 29.3 Si le Soumissionnaire n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa Garantie pourra être saisie ou la Déclaration de garantie pourra être mise en œuvre.

30. Conversion en une seule monnaie

- 30.1 Aux fins d'évaluation et de comparaison, l'Acheteur convertira les prix des offres exprimés dans diverses monnaies en une seule monnaie, comme indiqué à la Section III, critères d'évaluation et de qualification.

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

1-33

31. Ajustement des offres

31.1 Aux fins d'évaluation et de comparaison, l'Acheteur ajustera les prix des offres en utilisant les critères et méthodes indiqués à la Section III, critères d'évaluation et de qualification.

31.2 Sauf spécification contraire dans les DPAO, aucune marge de préférence pays membre ne sera accordée. Si une marge de préférence est accordée, la méthode d'application sera comme indiqué à la Section III, critères d'évaluation et de qualification et en conformité avec les dispositions des Directives pour l'acquisition des Biens et Travaux du Fonds.

32 Qualification du Soumissionnaire

32.1 L'Acheteur s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre évaluée la moins-disante et conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, possède bien les qualifications requises stipulées à la Section III, critères d'évaluation et de qualification.

32.2 Cette détermination sera fondée sur l'examen des pièces attestant les qualifications du Soumissionnaire et soumises par lui en application de l'article 16 des IS.

32.3 L'attribution du Marché au Soumissionnaire est subordonnée à l'issue positive de cette détermination. Au cas contraire, l'offre sera rejetée et l'Acheteur procédera à l'examen de la seconde offre évaluée la moins-disante afin d'établir de la même manière si le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.

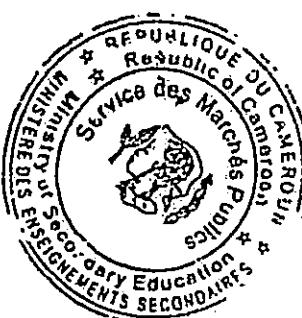
32.4 Les capacités des fabricants et sous-traitants proposés dans l'offre, pour être employés par le Soumissionnaire le moins disant seront également évaluées afin de les agréer en conformité avec la Section III, critères d'évaluation et de qualification. Leur participation sera confirmée par une lettre d'intention, en tant que de besoin. Si un fabricant ou un sous-traitant n'est pas accepté, l'offre ne sera pas rejetée, mais le Soumissionnaire sera requis de lui substituer un fabricant ou sous-traitant acceptable sans aucun changement du prix de l'offre.

33 Comparaison des offres

33.1 Sous réserve des articles 29, 30 et 31 des IS, l'Acheteur comparera toutes les offres conformes pour l'essentiel afin de déterminer l'offre évaluée la moins-disante.

34 Droit de l'Acheteur d'accepter ou de rejeter une ou toutes les offres

34.1 L'Acheteur se réserve le droit d'accepter ou d'éjecter toute offre, et d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et d'éjecter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Soumissionnaires. En cas d'annulation de l'Appel d'Offres, toutes les offres remises, et notamment les garanties de soumission, seront renvoyées aux Soumissionnaires dans les meilleurs délais.



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

1-34

35 Critères d'attribution

G. Attribution du Marché

35.1 Sous réserve de l'article 34.1 des IS, l'Acheteur attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres, à condition que le Soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante. Le Soumissionnaire doit posséder les qualifications requises stipulées à la section III, critères d'évaluation et de qualification.

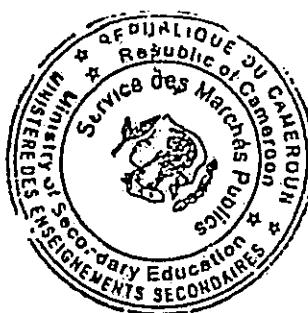
35.2 Au moment de l'attribution du Marché, l'Acheteur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de Biens et de Services Connexes initialement spécifiée à la Section VI, Exigences de l'Acheteur pour autant que ce changement n'excède pas les pourcentages indiqués dans les DPAO, et sans aucune modification des prix unitaires ou autres conditions de l'offre et du Dossier d'Appel d'Offres.

36 Notification de l'attribution du Marché

36.1 Avant l'expiration du délai de validité des offres, l'Acheteur notifiera au Soumissionnaire retenu, par écrit, que son offre a été retenue. La lettre de notification (ci-après et dans les Clauses et les formulaires de Marché, désignée par « Lettre de Notification ») indiquera le montant à payer par l'Acheteur au Fournisseur en contrepartie de la fourniture des Biens et Services Connexes (ci-après et dans les Clauses et les formulaires de Marché désignée par « le Montant du Marché »).

36.2 Jusqu'à l'établissement et la signature formelle du marché, la notification de l'attribution aura valeur de contrat exécutoire.

36.3 Dans le même temps l'Acheteur notifiera également les résultats de l'Appel d'Offres aux autres Soumissionnaires et publiera dans le Cameroon Tribune et le journal des marchés, les résultats, en identifiant l'Appel d'Offres et le numéro des lots, et en fournissant les informations suivantes : (i) le nom de chaque Soumissionnaire ayant remis une offre, (ii) le montant des offres tels qu'annoncé lors de l'ouverture des offres, (iii) les nom et le montant évalué de toutes les offres ayant été évaluées, (iv) le nom des Soumissionnaires dont l'offre a été rejetée, et le motif du rejet, et (v) le nom du Soumissionnaire dont l'offre a été retenue, le montant de son offre, ainsi que la durée et un résumé de l'entendue du marché attribué. Après la publication des résultats, tout Soumissionnaire ayant présenté une offre infructueuse pourra demander par écrit à l'Acheteur des informations quant au(x) motif(s) pour le(s)quel(s) son offre n'a pas été retenue. L'Acheteur répondra rapidement, par écrit, à tout Soumissionnaire ayant présenté une offre infructueuse qui, après



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

1-35

37 Signature du Marché

la notification des résultats par l'Acheteur, aura formulé une requête en vue d'obtenir des informations.

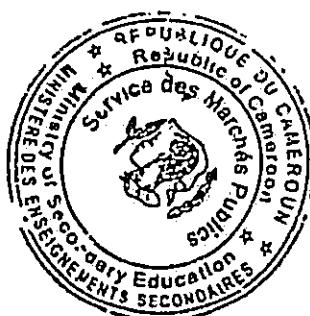
37.1 Dans les meilleurs délais après la notification, l'Acheteur enverra au Soumissionnaire retenu l'Acte d'engagement.

37.2 Dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de l'Acte d'engagement, le Soumissionnaire retenu le signera, le datera et le renverra à l'Acheteur.

37.3 Dès que le Soumissionnaire retenu aura retourné l'Acte d'engagement signé et fourni la Garantie de bonne exécution conformément à l'article 38 des IS, l'Acheteur restituera la garantie de soumission, en conformité à l'article 19 des IS.

37.4 Nonobstant les dispositions de l'article 37.2 des IS, si la signature de l'Acte d'engagement est empêchée par toute restriction d'exportation imputable à l'Acheteur, vers le pays de l'Acheteur, ou à l'usage des biens ou produits, systèmes ou services à fournir, lorsque de telles restrictions d'exportation résultent de l'application de la réglementation du commerce d'un pays qui fournit ces biens ou produits, systèmes ou services, le Soumissionnaire ne sera pas lié par son offre. Cependant ceci est à la condition expresse que le Soumissionnaire soit en mesure de démontrer, à la satisfaction de l'Acheteur et du Fonds, que la signature de l'Acte d'engagement n'a pas été empêchée pour une cause imputable au Soumissionnaire, pour cause de retard dans la mise en œuvre de formalités, y compris l'obtention de tout permis, autorisation(s) et licence(s) nécessaires à l'exportation des biens ou produits, systèmes ou services dans le cadre des dispositions de l'Acte d'engagement.

38 Garantie de Bonne Exécution



- 38.1 Dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de la notification par l'Acheteur de l'attribution du Marché, le Soumissionnaire retenu fournira la Garantie de bonne exécution, conformément aux dispositions du marché, en utilisant le Formulaire de Garantie de bonne exécution figurant à la Section IX, Formulaires du Marché ou tout autre modèle jugé acceptable par l'Acheteur. Si la Garantie de bonne exécution fournie par le Soumissionnaire retenu est un cautionnement il doit être émis par une compagnie d'assurance ou un organisme de cautionnement acceptable à l'Acheteur. Si ce cautionnement est émis par une compagnie d'assurance ou un organisme de cautionnement situé en dehors du pays de l'Acheteur, l'organisme d'émission devra avoir une institution financière correspondante située dans le pays de l'Acheteur.
- 38.2 Si le Soumissionnaire retenu ne fournit pas la Garantie de bonne exécution susmentionnée ou ne signe pas l'Acte d'engagement, cela constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

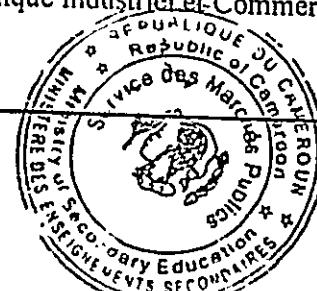
1-36

du Marché et de saisie de la garantie de soumission, ou mise en œuvre de la Déclaration de garantie. Dans un tel cas, l'Acheteur pourra attribuer le Marché au Soumissionnaire dont l'offre est jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la deuxième moins-disante, et que l'Acheteur juge qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.



Section II. Données Particulières de l'Appel d'Offres

A. Introduction	
IS 1.1 (a)	Numéro de l'Avis d'Appel d'Offres : AVIS D'APPEL D'OFFRES N° /AONO/MINESEC-UGPE/CIPM/2025
IS 1.1(b)	Nom de l'Acheteur : MINESEC.
IS 1.1 (c)	Nom de l'AONO : APPEL D'OFFRES N° /AONO/MINESEC-UGPE/CIPM/2025 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MISE EN SERVICE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINE ET REFECTION (LOT 1 : CUISINE) ET LOT 2 : REFECTION) DU LYCÉE SECONDAIRE PROFESSIONNEL D'EKOOUNOU-YAOUNDE. Numéro d'identification de l'AONO :
IS 2.1(a)	Nom du Bénéficiaire : MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES (MINESEC)
IS 2.1(b)	L'institution financière spécifique du Groupe des Fonds est : FONDS KOWEITIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ARABE
IS 2.1(c)	Nom du Projet : PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU LYCÉE SECONDAIRE PROFESSIONNEL D'EKOOUNOU-YAOUNDE-CAMEROUN
IS 4.1(a)	Les personnes physiques ou les sociétés organisées en GECA « seront » conjointement et solidairement responsables.
ITB 4.4	La liste des entreprises sous sanction est disponible sur le site du MNMAP.
B. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres	
IS 7.1	<p>Aux fins <u>d'éclaircissements</u> uniquement, l'adresse de l'Acheteur est :</p> <p>A l'Attention du MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES avec copie au Coordonnateur du PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU LYCÉE SECONDAIRE PROFESSIONNEL D'EKOOUNOU-YAOUNDE-CAMEROUN sis au Centre d'Éducation à Distance à côté du Lycée Technique Industriel et Commercial Bilingue.</p> <p>Ville : Yaoundé</p> <p>Pays : Cameroun</p>



	<p>Numéro de téléphone : (+237) 677 79 55 30/681 86 53 24 Adresse électronique : <i>tialbri@yahoo.fr</i> Les demandes d'éclaircissements doivent être reçues par l'Acheteur via l'UGPE au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres.</p>
IS 7.4	<p>Une réunion préparatoire <i>n'aura pas lieu</i>. Une visite du site ne <i>sera pas</i> organisée par l'Acheteur. Toutefois une attestation de visite de site signée sur l'honneur par le fournisseur sera exigée.</p>
C. Préparation des Offres	
IS 10.1	<p>La langue de l'offre est : <i>Le Français ou l'Anglais</i></p>
IS 11.1 (h)	<p>Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les documents suivants, attestant que les Biens et Services Connexes sont conformes au Dossier d'Appel d'Offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Formulaire d'offre (lettre de soumission)</i> ; - <i>Garantie de soumission bancaire timbrée</i> ; - <i>le Bordereau des Prix Unitaires</i> ; - <i>le Détail quantitatif et estimatif</i> ; - <i>les décompositions des prix unitaires et/ou forfaitaires</i> ; - <i>Fiches de renseignements sur le soumissionnaire et éventuellement sur les membres de chaque groupement</i> ; - <i>Antécédents en matière de non-exécution des marchés</i> ; - <i>Les marchés en cours</i> ; - <i>Situation financière</i> ; - <i>Chiffres d'affaires annuels au cours des cinq (05) dernières années</i> ; - <i>Capacité de financement</i> ; - <i>et les expériences réalisées</i>.
IS 11.1 (j)	<p>Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants : <u>Pièces administratives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les Soumissionnaires devront produire les pièces suivantes:</i> (i) une attestation de conformité fiscale timbrée et signée du service émetteur des impôts certifiant que le Soumissionnaire a effectué des déclarations réglementaires en matière d'impôts datant de moins de trois (03) mois; (ii) une Attestation pour soumission délivrée par la CNPS et spécifique à la présente soumission datant de moins de trois (03) mois; (iii) une Attestation

de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP; (iv) une Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance de la localité compétente datant de moins de trois (03) mois ; (v) une Quittance d'achat du DAO.

L'absence de toutes ou partie des pièces citées ci-dessus n'entrainera pas le rejet de l'offre au moment de l'évaluation. Toutefois, celles-ci seront exigées au moment de la signature du contrat.

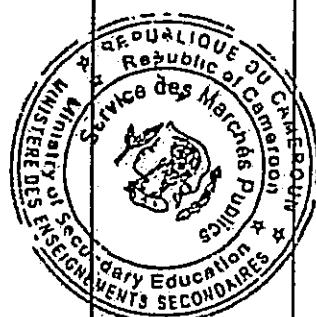
NB : L'absence ou la non-conformité de la garantie de soumission entraînera le rejet de l'offre au moment de l'évaluation. La garantie de soumission devra être accompagnée du récépissé de consignation délivré par le CDEC au montant correspondant à celui de la garantie de soumission.

Offre technique comprenant la liste non exhaustive des documents suivants :

Pour chaque soumission

- Informations générales sur le soumissionnaire suivant modèle du DAO ;
- Bilans certifiés des cinq dernières années démontrant la solidité financière actuelle du soumissionnaire et de sa profitabilité à long terme ;
- Justificatifs d'une expérience générale et une expérience spécifique dans le domaine de la fourniture des équipements didactiques :
 - Pour le lot 1, Le Soumissionnaire devra produire des marchés des fournitures d'un montant cumulé d'au moins 100 000 000 (cent millions) au cours de cinq (05) dernières années.
 - Pour le lot 2, Le Soumissionnaire devra produire des marchés des fournitures d'un montant cumulé d'au moins 60 000 000 (soixante millions) au cours de cinq (05) dernières années.
Joindre : copie des premières et dernières pages des marchés, ainsi que les copies des Procès-verbaux de réception des fournitures correspondants).
- Expérience spécifique
 - Pour le lot 1, Le Soumissionnaire devra produire des marchés d'un montant cumulé d'au moins 90 000 000 (quatre-vingt-dix millions) de francs CFA dans le domaine de l'électroménager, de l'électricité au cours des cinq (05) dernières années
 - Pour le lot 2, le Soumissionnaire devra produire des marchés d'un montant cumulé d'au moins 50 000 000 (cinquante millions) de francs CFA dans le domaine de





- l'électroménager, de l'ameublement au cours des cinq (05) dernières années
 Joindre : copie des premières et dernières pages des marchés, ainsi que les copies des Procès-verbaux de réception des fournitures correspondants).
NB : le montant du marché à prendre en compte devra être au moins de 25 millions de FCFA pour le lot1 et 15 millions pour le lot2.
 Description de l'organisation et de la méthodologie d'intervention et de coordination lors de l'installation et la mise en service des équipements ;
- Planning prévisionnel détaillé de livraison des équipements ;
 A noter que le délai de livraison est de six (06) mois.
 - La liste nominative du personnel clé affecté au marché pour l'installation et la formation. Cette liste sera accompagnée des curricula vitae détaillés (formation, expérience professionnelle, etc) du personnel cité. Ces curricula vitae seront accompagnés des diplômes ou attestations de formations requises par les prescriptions techniques ;
NB : la liste du personnel à former (5 pers) devra être produite par le coordonnateur une semaine avant la réception technique.
 - Une confirmation écrite de l'habilitation du signataire de l'offre le cas échéant ;
 - Informations sur les équipements proposés (prospectus avec les spécifications techniques appropriées pour les petits équipements et fiches techniques des équipements lourds) ;
 - Personnel (1 Chef d'équipe : titulaire d'au moins un Bacc+3 en ESF ou équivalent pour chacun des lots, 1 adjoint au Chef d'équipe : titulaire d'un BT en ESF ou équivalent pour chacun des lots et 2 agents d'appui pour chacun des lots.
 - Matériels d'installation ;
 - Garantie de soumission bancaire timbrée. Elle doit être accompagnée du récépissé de la CDEC au montant de la garantie de soumission.

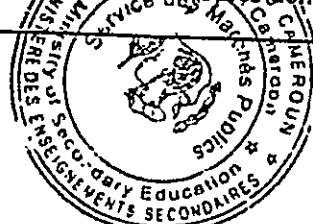
Offre financière :

- Lettre de soumission ou lettre d'offre ;
- Devis quantitatif et estimatif ;
- Bordereau des prix unitaires ;
- Décomposition des prix unitaires et/ou forfaitaires ;
- Et tout autre document qui pourrait renseigner l'acheteur sur les prix proposés.

Section II. Données Particulières de l'Appel d'Offres

1-41

IS 13.1	Les variantes ne sont pas permises en conformité avec les articles 13.2 et/ou 13.4 des IS.
IS 13.2	Des variantes portant sur le délai d'exécution <i>ne sont pas</i> permises. Le délai de livraison est de six (06) mois
IS 13.4	Des variantes techniques sur la ou les parties des Biens et Services connexes ne seront pas permises.
IS 14.2	Les prix offerts par le Soumissionnaires seront des prix « fermes »
IS 14.5	L'édition des Incoterms à laquelle se référer est : 2010
IS 14.6(a)(i)	L'Incoterm à utiliser pour le prix des Biens originaires du pays de l'Acheteur est : <i>Delivered At Terminal (DAT)</i> (<i>Délivrée sur le site de l'établissement</i>).
IS 14.6(b) (i)	L'Incoterm à utiliser pour le prix des Biens originaires d'un pays étranger est: <i>Delivered At Terminal (DAT)</i> . Les droits de douane seront supportés par l'acheteur.
IS 14.7	Les prix offerts par les Soumissionnaires <i>ne feront pas</i> l'objet d'ajustements pendant l'exécution du Marché.
IS 14.8	Le prix indiqué devra correspondre au minimum à 100% des articles. Le prix indiqué pour chaque article devra correspondre au minimum à 100% de la quantité requise pour cet article.
IS 15.1	Le prix de l'offre et les paiements au titre du Marché seront libellés dans la (les) monnaie(s) comme décrit ci-après : FCFATTC.
IS 16.2	Le Soumissionnaire « <i>ne doit pas</i> » joindre à son offre une Autorisation du Fabricant.
IS 16.3	Le Soumissionnaire « <i>ne doit pas</i> » joindre à son offre des documents montrant qu'il sera représenté par un Agent dans le pays de l'Acheteur. Seules les entreprises Camerounaises seront éligibles.
IS 18.1	La période de validité de l'offre sera de 120 jours.
IS 19.1	Le Soumissionnaire doit fournir une garantie de soumission d'un montant de cinq cent mille (800 000 FCFA) pour le lot 1 et cinq cent mille (500 000 FCFA) pour le lot 2. Cette garantie doit être accompagnée d'un récépissé de consignation délivrée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) au montant correspondant à celui de la garantie de soumission. En cas de chèque banque ou certifié délivré en lieu et place de la garantie, ledit chèque doit être transmis à la CDEC par l'établissement financier émetteur au moins sept jours avant l'ouverture des plis. L'absence de cette pièce entraîne le rejet immédiat de l'offre.
IS 20.1	Outre l'original de l'offre, le nombre de copies demandé est de: <u>6 COPIES</u>



IS 20.2	L'habilitation du signataire de l'offre à signer au nom du Soumissionnaire doit préciser: <i>Le nom et la description des documents exigés pour établir que le signataire est habilité à signer l'offre, tel qu'un pouvoir par-devant notaire et dans le cas d'une offre présentée par un GECA existant ou prévu un engagement signé par tous les membres (i) stipulant que tous les membres seront conjointement et solidairement responsables, si cela est exigé en conformité avec l'article 4.1 (a) des IS et (ii) désignant un Mandataire ayant autorité à représenter tous les membres du GECA durant le processus d'Appel d'Offres et durant l'exécution du marché, en cas d'attribution.</i> »
---------	--

D. Remise et ouverture des offres

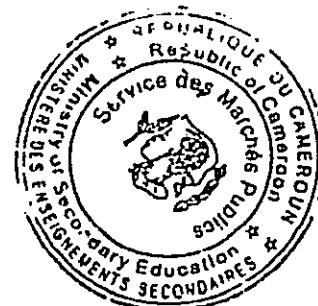
IS 21.1	Le Soumissionnaire <i>ne pourra pas</i> remettre son offre par voie électronique.
IS 22.1	Aux fins de <u>remise des offres</u> , uniquement, l'adresse de l'Acheteur est la suivante : au MINESEC, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bâtiment » C » porte 813, au plus tard le 2025 à 13 heures (heure locale),
IS 25.1	L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante : Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) face Cathédrale le à 14 h 00 (heure locale) dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINESEC.
IS 25.1	La procédure d'ouverture des offres par voie électronique est : <i>Non applicable</i>

E. Évaluation et comparaison des offres

IS 31.2	Une marge de préférence pays membre « <i>n'est pas</i> » accordée.
---------	--

F. Attribution du Marché

IS 35.2	Les quantités peuvent être augmentées d'un pourcentage maximal de : <i>Non applicable</i> . Les quantités peuvent être réduites d'un pourcentage maximal de : <i>NON APPLICABLE</i>
---------	--



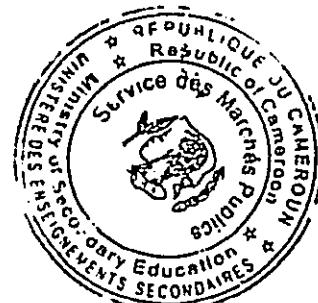
Section III. Critères d'Evaluation et de Qualification

Cette Section contient tous les facteurs que l'Acheteur utilisera pour évaluer une offre et déterminer si un Soumissionnaire satisfait aux exigences de qualifications requises. En conformité avec les articles 28 et 32 des IS, l'Acheteur n'utilisera pas d'autres critères que ceux indiqués. Le Soumissionnaire doit fournir tous les renseignements demandés en utilisant les formulaires de la Section IV, Formulaires de soumission.

- 1 **Critères d'évaluation et méthodes**
 1.1 Offres variantes : aucune variante n'est permise

- 1.2 Correction des erreurs arithmétiques (en application de l'article 29.1 des IS)
 - (a) S'il y a contradiction entre le total des montants indiqués dans la colonne du sous détail de prix et le montant indiqué pour le Prix total, le premier fera foi et le second sera corrigé en conséquence
 - (b) S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de l'Acheteur, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
 - (c) Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ; et
 - (d) S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.
- 1.3 Conversion en une seule monnaie (en application de l'article 30 des IS)

C'est un Appel d'Offres National Ouvert et le Soumissionnaire est requis de libeller ses prix entièrement en monnaie nationale : FCFA.



Section III. Critères d'évaluation et de qualification

1-44

1.4 Rabais (en application de l'article 14.4 des IS)

L'Acheteur ajustera le Prix de l'offre pour tenir compte de tout rabais éventuel offert par le Soumissionnaire dans le formulaire d'Offre et qui aura été lu à haute voix lors de l'ouverture des offres, en utilisant la méthode d'application dudit rabais indiquée par le Soumissionnaire dans le formulaire d'Offre.

1.5 Non-conformités non essentielles quantifiables (en application de l'article 28.8 des IS)

Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur rectifiera les non-conformités non essentielles qui affectent le prix de l'offre. À cet effet, le prix de l'offre sera ajusté, uniquement aux fins de l'évaluation, pour tenir compte de l'élément ou du composant manquant ou non conforme. L'ajustement sera effectué en utilisant la méthode ci-dessous :

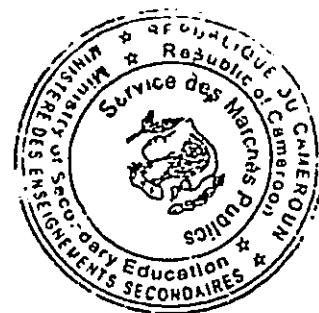
- L'Acheteur évaluera le prix de l'élément ou composant manquant ou non conforme et ajustera le prix de l'item vendu par le soumissionnaire en utilisant la formule suivante :
A : prix de l'item vendu par le soumissionnaire ; B = prix de l'élément ou composant manquant ; C=prix réel
 $C = A - B$.

1.6 Une marge de préférence pays membre ne sera pas accordée.



1.7 Autres facteurs et méthodes : RAS

2	Qualification (sans pré qualification)
2.1	Éligibilité (Tableau 2.1)
2.2	Antécédents en matière de non-exécution de marchés (Tableau 2.2)
2.3	Situation financière (Tableau 2.3)
2.4	Expérience (Tableau 2.4)
2.5	Personnel (Tableau 2.5)
2.6	Matériel (Tableau 2.6)
2.7	Méthodologie (Point 2.7)





Tableaux de Qualification (sans pré qualification)

Critères de qualification

2.1 Éligibilité et admissibilité

No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'Entreprises, Consortium ou Association (GECA)			Documentation
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
2.1.1	Nationalité	Camerounaise (conformément à l'article 4.2, page 22)	Doit satisfaire au critère	GECA existant ou prévu doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes
2.1.2	Conflit d'intérêts	Pas de conflit d'intérêts selon l'article 4.3 des IS. Voir page 24	Doit satisfaire au critère	GECA existant ou prévu doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Formulaire d'offre
2.1.3	Exclusion par Le Fonds ou le MINMAP	Ne pas avoir été exclu par le Fonds ou le MINMAP, tel que décrit dans l'article 4.4 des IS.	Doit satisfaire au critère	GECA existant doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Formulaire d'offre
2.1.4	Entreprise publique	Le candidat doit satisfaire aux conditions de l'article 4.5 des IS.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes
2.1.5	Exclusion au titre d'une résolution des Nations Unies ou de la législation du pays du Bénéficiaire, ou résultant de l'application des Règles de Boycott de l'Organisation de la Coopération Islamique, de la ligue des Etats Arabes et de l'Union Africaine.	Ne pas être exclu en application de loi ou règlement du pays du Bénéficiaire proscrivant les relations commerciales avec le pays du Candidat ou en application des Règles de Boycott de l'Organisation de la Conférence Islamique, de la ligue des Etats Arabes et de l'Union Africaine. En conformité avec l'article 4.8 des IS.	Doit satisfaire au critère	GECA existant doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Formulaire d'offre

2.2 Antécédents en matière de non-exécution de marchés							
2.2.1	Antécédents de non-exécution de marché	Pas de défaut d'exécution d'un marché au cours des cinq (05) dernières années qui précèdent la date limite de remise de l'offre, confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du Soumissionnaire ont été épuisés	Doit satisfaire au critère seul ou au titre de partie à un GECA passé ou existant.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère seul ou au titre de partie à un GECA passé ou existant	Doit satisfaire au critère	Formulaire CON-2
2.2.2	Manquement à signer un Marché	Ne pas être sous le coup d'une sanction relative à une Déclaration de Garantie d'Offre en application de l'article 4.6 des IS depuis cinq (05) années	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GECA	Doit satisfaire au critère	Formulaire d'offre
2.2.3	Litiges en instance	Tous les litiges en instance ne doivent pas représenter un total de plus de cinq pourcent (5%) des actifs nets du candidat ; ils seront considérés comme tranchés à l'encontre du Soumissionnaire.	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GECA passé ou existant	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Formulaire CON-2



2.3 Situation financière							
2.3.1	Bilan financier	Soumission de bilans certifiés ou la déclaration statistiques et financières) pour les cinq (05) dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa profitabilité à long terme.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire	Doit satisfaire	Formulaire FIN – 3.1 avec pièces jointes.
2.3.2	Chiffre d'Affaires Annuel Moyen	Avoir un minimum de chiffre d'Affaires Annuel Moyen de 130 000 000 (<i>cent trente millions de francs CFA 228 070 en US\$ pour le lot 1</i> <i>Et 80 000 000 (soixantequinze millions de francs CFA ou 140350 en US\$ pour le lot 2 au cours des cinq (05) dernières années.</i>	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire ensemble au critère	Doit satisfaire au moins à cinquante pourcent (50%) au critère	Doit satisfaire au moins à vingt-cinq pourcent (25%) au critère	Formulaire FIN – 3.2
2.3.3	Capacité de Financement	Le Soumissionnaire doit montrer qu'il a accès à des financements tels que des avoirs liquides, actifs immobiliers non utilisés, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de :45 000 000 FCFA pour le lot 1 et 27 000 000 FCFA pour le lot 2.	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire ensemble au critère	Non Applicable (NA)	Non Applicable (NA)	Formulaires FIN – 3.3 + Formulaire CCC



2.4 Expérience							
2.4.1	Expérience Générale	<p>Pour le lot 1, Le Soumissionnaire devra produire des marchés des fournitures d'un montant cumulé d'au moins 100 000 000 (cent millions) au cours de cinq (05) dernières années.</p> <p>Pour le lot 2, Le Soumissionnaire devra produire des marchés des fournitures d'un montant cumulé d'au moins 60 000 000 (soixante millions) au cours de cinq (05) dernières années.</p> <p>Joindre : copie des premières et dernières pages des marchés, ainsi que les copies des Procès-verbaux de réception des fournitures correspondants).</p>	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Non Applicable (NA)	Non Applicable (NA)	Formulaire EXP-2.4.1 avec pièces justificatives
2.4.2	Expérience Spécifique	<p>Pour le lot 1, Le Soumissionnaire devra produire des marchés d'un montant cumulé d'au moins 90 000 000 (quatre-vingt-dix millions) de francs CFA dans le domaine de l'électroménager, de l'électricité au cours des cinq (05) dernières années</p> <p>Pour le lot 2, le Soumissionnaire devra produire des marchés d'un montant cumulé d'au moins 50 000 000 (cinquante millions) de francs CFA dans le domaine de l'électroménager, de l'ameublement au cours des cinq (05) dernières années</p> <p>Joindre : copie des premières et dernières pages des marchés, ainsi que les copies des Procès-verbaux de réception des fournitures correspondants).</p> <p>NB : le montant du marché à prendre en compte devra être au moins de 25 millions de FCFA pour le lot1 et 15 millions pour le lot2, en cas de cumul aussi bien pour l'expérience générale que pour l'expérience spécifique.</p>	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Non Applicable (NA)	Non Applicable (NA)	Formulaire EXP-2.4.2 avec pièces justificatives

2.5 Personnel

N°	Poste	Niveau de formation	Année d'expérience en général	Année d'expérience au poste
1	Services connexes techniques			
1.1	Chef d'équipe	BACC+3 en ESF ou Equivalent pour chaque lot	05 ans	03 ans
1.2	Adjoint au Chef d'équipe	BT en ESF ou Equivalent pour chaque lot	05 ans	03 ans
1.3	Personnel d'appui (02)	BEPC ou Equivalent	02 ans	02 ans

NB : Satisfaire à tous les sous-critères pour valider le critère Personnel.

2.6 Matériel

Moyens logistique et matériel: Le Soumissionnaire doit établir qu'il dispose les matériels suivants

N°	Matériel ou Engin	Quantité
1	Véhicule de transport : pick-up ou fourgonnette	1
2	Escabeau double accès de 2 x 14 marches, marches profondeur 80 mm antidérapant	1
3	Electroménager et Agencement Ameublement	1
4	Perceuse visseuse 18V/3Ah	1

NB : Satisfaire à tous les sous-critères pour valider le critère Matériel.

Cette liste de matériel devrait être accompagnée des justificatifs des cartes grises ou du leasing ou de contrat de location accompagné des cartes grises pour le matériel roulant

NB : les cartes grises doivent être certifiées auprès des Services compétents.

2-7 Organisation du Soumissionnaire

Pour la description de son travail, chaque Soumissionnaire procèdera de la manière suivante :

- Méthodologie d'intervention ;
- Coordination des tâches lors de l'installation ;
- Mise en service des équipements et la formation des utilisateurs ;
- Planning détaillé correspondant au délai de livraison des équipements.



Section IV. Formulaires de Soumission

Liste des formulaires

Formulaire d'offre.....	53
Bordereau des prix des Biens et Services Connexes	55
Formulaire de Garantie de soumission (Garantie bancaire)	58
Garantie de soumission (Cautionnement émis par une société de cautionnement)	60
Modèle de déclaration de garantie de l'offre	61
Formulaires de qualification	62
Fiche de renseignements sur le Soumissionnaire.....	63
Fiche de renseignements sur chaque partie d'un GECA	64
Antécédents en matière de non-exécution de marchés	65
Marchés en cours	67
Situation financière	68
Chiffre d'Affaires Annuel Moyen	69
Capacité de Financement	70
Expérience.....	71



Formulaire d'Offre

Date : _____

AONO No. : _____

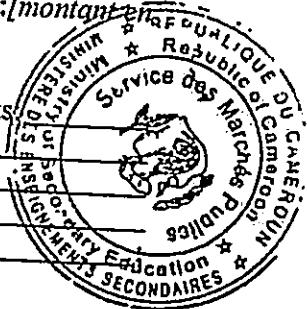
Avis d'Appel d'Offres No. : _____

À : _____

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'Appel d'Offres, y compris l'additif/ les additifs No. : _____ émis en conformité avec la Clause 8 des Instructions aux Soumissionnaires (IS) ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous proposons de fournir conformément au Dossier d'Appel d'Offres les Biens et Services connexes ci-après : _____;
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après est de ;*[montant en lettres], [montant en chiffres]*;
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants

- e) Notre offre demeurera valide pendant une période de _____ jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d'Appel d'Offres ; Cette offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à l'article 38 des IS et la clause 13 du CCAG ;
- g) Notre société, y compris tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, avons des nationalités listées dans les pays éligibles conformément à l'article 4.2 des IS;
- h) Notre société, y compris tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne nous trouvons pas en situation de conflit d'intérêt, en conformité avec l'article 4.3 des IS;
- i) Nous ne participons pas, en qualité de Soumissionnaire ou de sous-traitant, à plus d'une offre dans le cadre du présent Appel d'Offres en conformité avec l'article 4.3;



- j) Notre société, ses sociétés affiliées ou filiales, y compris tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une partie quelconque du Marché, n'avons pas été déclarées disqualifiées par le Fonds, ni ne tombons sous le coup d'une exclusion en application de loi ou règlement du pays du Bénéficiaire ou de l'application des Règles de Boycott de l'Organisation de la Conférence Islamique, de la ligue des Etats Arabes et de l'Union Africaine.
- k) Nous ne sommes pas une entreprise publique/Nous sommes une entreprise publique mais nous satisfaisons aux dispositions de l'article 4.5 des IS.
- l) Nous sommes / ne sommes pas une entreprise sous sanction par le Fonds islamique de Développement pour un quelconque fait de fraude ou de corruption en conformité avec l'article 3 des IS. [Si l'entreprise est sous sanction, veuillez fournir plus de détails incluant la date de début de la sanction et sa durée].
- m) Les honoraires ou commissions ou avantage en nature ci-après ont été versés ou accordés ou doivent être versés ou accordés en rapport avec la procédure d'Appel d'Offres ou l'exécution/la signature du Marché:

Nom du Bénéficiaire	Adresse	Motif	Montant

(Si aucune somme n'a été versée ou ne doit être versée, porter la mention « néant »).

Nous nous engageons à préparer et à présenter notre offre (et, si le marché nous est attribué, à l'exécuter) dans le respect le plus strict des lois contre la fraude et la corruption en vigueur dans le pays de l'Acheteur, étant entendu que la liste de ces lois est inclue par l'Acheteur dans le Dossier d'Appel d'Offres relatif audit marché

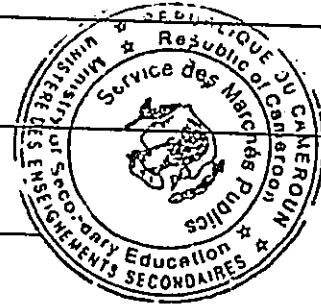
- n) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché officiel soit établi et signé.
- o) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom _____ En tant que _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de _____

En date du _____ jour de _____



Bordereau des Prix des Biens et Services Connexes

Nom

du

Date:

AONO No.:

Avis d'Appel d'Offres No. :

Soumissionnaire:

Notes:

¹En application de la marge de préférence de l'article 31 des IS, le cas échéant

² En application des articles 14 et 15 des IS.

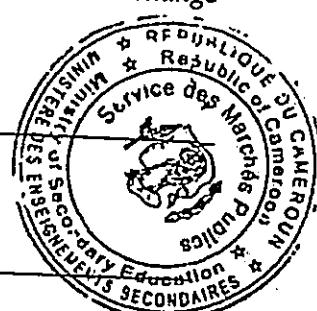
3 Indiquer le % du montant total à payer en monnaie étrangère et le taux de change correspondant.

Nom _____

En tant que

Signature

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de



En date du _____ jour de _____

Formule de Révision de Prix (Exemple): Non applicable

Lorsqu'en application de l'article 14.7 des IS et de la clause 10.1 du CCAG/CCAP, les prix payables au Fournisseur figurant au marché, la méthode ci-après sera utilisée afin de calculer le montant de la révision :

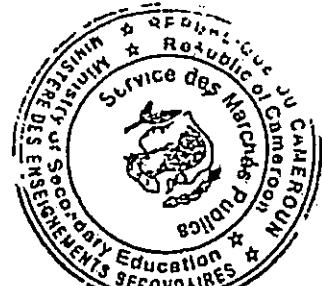
Les prix payables au Fournisseur, en application de l'article 14.7 des IS et de la clause 10.1 du CCAG/CCAP seront soumis à révision pendant l'exécution du marché de façon à refléter l'évolution des coûts de la main-d'œuvre, des matières premières et matériaux, conformément à la formule:

$$P_1 = P_0 \left(a + \frac{bL_1}{L_0} + \frac{cM_1}{M_0} \right) - P_0$$

$$a+b+c = 1$$

dans laquelle:

- P_1 = montant de l'ajustement payable au Fournisseur.
- P_0 = Prix du marché (prix de base).
- a = élément fixe représentant les profits et les frais généraux inclus dans le Prix du marché, généralement de l'ordre de 5 à 15 %.
- b = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'œuvre dans le Prix du marché.
- c = pourcentage estimé de l'élément représentant les matières et matériaux dans le Prix du marché.
- L_0, L_1 = indices du coût de la main-d'œuvre applicables à l'industrie concernée dans le pays d'origine, à la date de référence et à la date de révision du prix, respectivement.
- M_0, M_1 = indices des prix des principaux matériaux de base dans le pays d'origine à la date de référence et à la date de révision, respectivement.



Les éléments a, b, et c indiqués par l'Acheteur sont comme suit :

a=[insérer la valeur du paramètre]

b=[insérer la valeur du paramètre]

c=[insérer la valeur du paramètre]

Le Soumissionnaire indiquera dans son offre les sources des indices et les indices à la date de référence.

Date de référence : vingt-huit (28) jours avant la date limite de réception des offres.

Date de révision: [insérer le nombre de semaines] semaines avant la date d'expédition (cette date de révision représentant le milieu de la période de fabrication).

L'une ou l'autre des parties fera jouer la formule de variation des prix ci-dessus, sous réserve des dispositions ci-après:

- (a) aucune augmentation de prix ne sera autorisée après les dates de livraison contractuelles sauf si l'avenant prolongeant les délais en dispose autrement. En principe, aucune variation de prix ne sera autorisée pour les retards dont le Fournisseur est entièrement responsable. L'Acheteur aura cependant droit à toute réduction du Prix du marché qui pourrait résulter de la formule de révision;
- (b) si la monnaie dans laquelle le prix P_0 du marché est libellé, est différente de la monnaie du pays d'origine des indices représentatifs des coûts de main-d'œuvre et de matières et matériaux, un facteur de correction sera appliqué pour éviter des révisions inexactes du Prix du marché. Le facteur de correction correspondra au rapport entre les taux de change des deux monnaies à la date de référence et à la date d'application de la clause de variation de prix définies ci-dessus; et
- (c) la révision ne s'applique pas au montant de l'avance.



Formulaire de Garantie de Soumission (Caution Bancaire)

[La banque remplira ce modèle de garantie bancaire d'offre conformément aux indications entre crochets]

[Insérer le nom de la banque, et l'adresse de l'agence émettrice]

Bénéficiaire : [insérer nom et adresse de l'Acheteur]

Date : [insérer date]

Garantie d'offre no. : [insérer No de garantie]

Nous avons été informés que *[insérer nom du Soumissionnaire]* (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») a répondu à votre Appel d'Offres no. *[insérer no de l'Avis d'Appel d'Offres]* pour la fourniture de *[insérer description des fournitures]* et vous a soumis son offre en date du *[insérer date du dépôt de l'offre]* (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie d'offre.

A la demande de l'Acheteur, nous *[insérer nom du Fonds]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer la somme en chiffres dans la monnaie du pays de l'Acheteur]*. *[insérer la somme en lettres]*.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

- (a) s'il retire l'offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre; ou
- (b) si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'offre par l'Acheteur pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'Acheteur avant l'expiration de cette période, il :
 - (i) ne signe pas le Marché ; ou
 - (ii) ne fournit pas la garantie de bonne réalisation du Marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans l'article 38 des Instructions aux Soumissionnaires.

La présente garantie expire (a) si le marché est octroyé au Soumissionnaire, lorsque nous recevrons une copie du Marché signée et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du Soumissionnaire ; ou (b) si le Marché n'est pas octroyé au



Section IV. Formulaires de soumission

I-58

Soumissionnaire, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevrons copie de votre notification au Soumissionnaire du nom du Soumissionnaire retenu, ou (ii) vingt-huit (28) jours après l'expiration de l'offre.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 458.

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Signé *[signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]*



Garantie de Soumission (Caution des Compagnies d'Assurances)

[La société de cautionnement remplit cette garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]

Garantie No [insérer No de garantie]

Attendu que [insérer le nom du Soumissionnaire] (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») a soumis son offre le [insérer date] en réponse à l'AONO No [insérer no de l'Avis d'Appel d'Offres] pour la fourniture de [insérer description des fournitures] (ci-après dénommée « l'Offre »).

FAISONS SAVOIR par les présentes que NOUS [insérer le nom de la société de cautionnement émettrice] dont le siège se trouve à [insérer l'adresse de la société de cautionnement] (ci-après dénommé « le Garant »), sommes engagés vis-à-vis de [insérer nom de l'Acheteur] (ci-après dénommé « l'Acheteur ») pour la somme de [insérer le montant en chiffres dans la monnaie du pays de l'Acheteur, insérer le montant en lettres] que, par les présentes, le Garant s'engage et engage ses successeurs ou assignataires, à régler intégralement audit Acheteur. Certifié par le cachet dudit Garant ce ____ jour de _____ [insérer date].

LES CONDITIONS d'exécution de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre, ou
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par l'Acheteur pendant la période de validité :
 - a) ne signe pas ou refuse de signer le (Formulaire de) marché ; ou
 - b) ne fournit pas ou refuse de fournir la Garantie de bonne exécution, s'il est tenu de le faire comme prévu par l'article 38 des Instructions aux Soumissionnaires

Nous nous engageons à payer à l'Acheteur un montant égal au plus au montant stipulé ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Acheteur soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, l'Acheteur notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions susmentionnées ou toutes les deux sont remplies, en précisant laquelle ou lesquelles a ou ont motivé sa requête.

La présente garantie demeure valable jusqu'au vingt-huitième (28^{ème}) jour inclus suivant l'expiration du délai de validité de l'offre ; toute demande de l'Acheteur visant à la faire exécuter devra parvenir au Garant à cette date au plus tard.

Nom : [nom complet de la personne signataire] Titre [capacité juridique de la personne signataire]
 Signé [signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]

En date du _____ jour de _____.



Modèle de Déclaration de Garantie de l'Offre

[Le Soumissionnaire remplit cette garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

Avis d'Appel d'Offres No.:*[insérer le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres]*
A l'attention de *[insérer nom complet de l'Acheteur]*

Nous, soussignés, déclarons que :

1. Nous reconnaissons que les offres doivent être accompagnées d'une déclaration de garantie de l'offre.
2. Nous acceptons que nous ferons l'objet d'une suspension du droit de participer à tout Appel d'Offres en vue d'obtenir un marché de la part de l'Acheteur pour une période de *[insérer nombre de mois ou d'années]* commençant le *[insérer date]*, si nous n'exécutons pas une des obligations auxquelles nous sommes tenus en vertu de l'offre, à savoir :
 - a) si nous retirons l'offre pendant la période de validité que nous avons spécifiée dans le formulaire d'offre ; ou
 - b) si nous étant vu notifier l'acceptation de l'offre par l'Acheteur pendant la période de validité, nous (i) ne signons pas le Marché ; ou (ii) ne fournissons pas la garantie de bonne exécution, si nous sommes tenus de le faire ainsi qu'il est prévu dans l'article 38 des Instructions aux Soumissionnaires.
3. La présente garantie expirera si le marché ne nous est pas attribué, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevrons copie de votre notification du nom du Soumissionnaire retenu, ou (ii) vingt-huit (28) jours suivant l'expiration de notre offre.

Nom *[insérer le nom complet de la personne signataire de la déclaration de garantie de l'offre]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de *[insérer le nom complet du Soumissionnaire]*

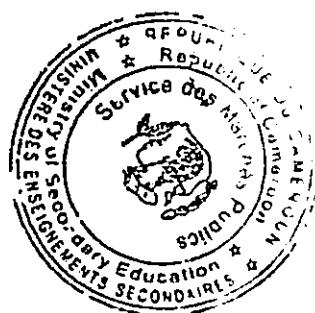
En date du _____ jour de _____ *[Insérer la date de signature]*

[Note : Dans le cas d'un Groupement d'Entreprises, la Déclaration de garantie de l'offre doit être au nom de tous les partenaires du Groupement et l'entreprises qui soumet l'offre.]



Formulaires de Qualification

Afin de démontrer qu'il satisfait aux critères de qualifications requises pour exécuter le marché en conformité avec la Section III (Critères d'évaluation et de qualification), le Soumissionnaire fournira les renseignements demandés dans les formulaires de qualification ci-après.



Fiche de renseignements sur le Soumissionnaire

Formulaire ELI - 1.1

Date: _____

No. AONO : _____

Avis d'Appel d'Offres No _____

Page ____ de ____ pages

1. Nom légal du Soumissionnaire :

2. Dans le cas d'un groupement d'Entreprises, Consortium ou Association (GECA), nom légal de chaque partie :

3. Pays où le Soumissionnaire est ou sera constitué en société :

4. Année à laquelle le Soumissionnaire a été constitué en société :

5. Adresse légale du Soumissionnaire dans le pays où il est constitué en société :

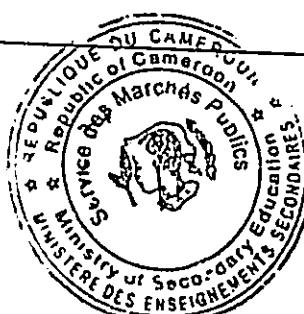
6. Renseignements sur le représentant autorisé du Soumissionnaire :

Nom :

Adresse :

Numéro de téléphone/de télécopie :

Adresse électronique :



7. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes :

1. Dans le cas d'une entité unique, Statuts ou Documents constitutifs de l'entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions des Clauses 4.1 et 4.2 des IS.
2. Dans le cas d'un GECA, lettre d'intention de former un GECA ou de signer un accord de GECA, conformément aux dispositions de l'article 4.1 des IS.
3. Dans le cas d'une entreprise publique du pays de l'Acheteur, tout document complémentaire qui n'est pas mentionné dans le paragraphe 1 ci-dessus et est nécessaire pour satisfaire aux dispositions de l'article 4.5 des IS.

Fiche de renseignements sur chaque Partie d'un GECA
Formulaire ELI - 1.2

Date: _____
 No. AONO: _____
 Avis d'Appel d'Offres No : _____
 Page ___ de ___ pages

1. Nom légal du Soumissionnaire :
2. Nom légal de la partie du GECA:
3. Pays de constitution en société de la partie du GECA:
4. Année de constitution en société de la partie du GECA :
5. Adresse légale de la partie du GECA dans le pays de constitution en société :
6. Renseignements sur le représentant autorisé de la partie au GECA : Nom : Adresse : Numéro de téléphone/télécopie : Adresse électronique :
7. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : <input type="checkbox"/> Statuts ou Documents constitutifs de l'entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions des articles 4.1 et 4.2 des IS. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique du pays de l'Acheteur, documents qui établissent l'autonomie juridique et financière et le respect des règles de droit commercial, conformément aux dispositions de l'article 4.5 des IS.



Antécédents de marchés non exécutés

Formulaire CON - 2

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GECA]

Nom légal du Soumissionnaire : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Ou
Nom légal de la Partie au GECA : *[insérer le nom complet]*

No. AONO et titre : *[numéro et titre de l'AOI/PM]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, critères d'évaluation et de qualification

- Il n'y a pas eu de marché non exécutés pendant la période de *[nombre d'années]* ans stipulée à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, critère 2.2.1.
- Marché(s) non exécuté(s) pendant la période de *[nombre d'années]* années stipulée à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, critère 2.2.1 :

Année	Résultat, en pourcentage de l'actif total	Identification du contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en équivalent \$US)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom d'Acheteur : <i>[nom complet]</i> Adresse d'Acheteur : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Motifs de non-exécution : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]</i>	

Litiges en instance, en vertu de la Section III, critères d'évaluation et de qualification

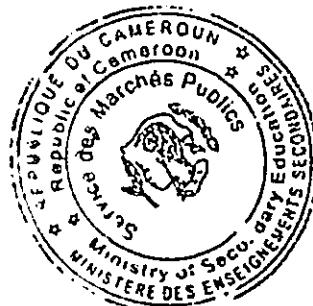
- Pas de litige en instance en vertu de la Section III, critères d'évaluation et de qualification, critère 2.2.3.
- Litige(s) en instance en vertu de la Section III, critères d'évaluation et de qualification, critère 2.2.3:



Section IV. Formulaires de soumission

1-65

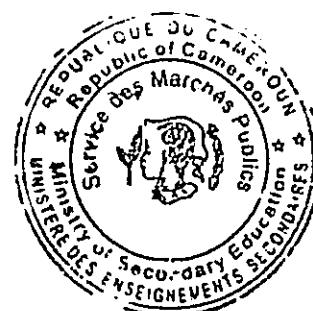
Année	Montant de la réclamation en pourcentage de la valeur nette de l'actif total	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en dollars E.U.)
[insérer l'année]	[indiquer le pourcentage]	Identification du marché : [insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d'identification] Nom d'Acheteur : [nom complet] Adresse d'Acheteur : [rue, numéro, ville, pays] Objet du litige : [indiquer les principaux points en litige]	[indiquer le montant]
_____	_____	Identification du marché : Nom d'Acheteur : Adresse d'Acheteur : Objet du litige :	_____



Marchés en cours**Formulaire CCC**

Les Soumissionnaires et chaque partenaire de GECA doivent fournir les renseignements concernant leurs engagements courants pour tous les marchés attribués, ou pour lesquels ils ont reçu une notification d'attribution, lettre de marché, etc...., ou pour les marchés en voie d'achèvement, mais pour lesquels un certificat de réception provisoire sans réserve n'a pas été émis.

Intitulé du marché	Acheteur, contact adresse/tél/télécopie	Valeur des fournitures restant à exécuter (US\$ équivalents)	Date d'achèvement prévue	Montant moyen mensuel facturé au cours des 6 derniers mois (US\$/mois)
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
etc.				



Situation Financière

Formulaire FIN – 3.1

Nom légal du Soumissionnaire : _____

Date :

Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AONO: _____
Page _____ de _____ pages



A compléter par le Soumissionnaire et, dans le cas d'un GECA, par chaque partie.

Données financières en équivalent US\$	Antécédents pour les _____ () dernières années (équivalent milliers d'US\$)				
	Année 1	Année 2	Année ...	Année ...	Ratio moyen
Information obtenue des états financiers					
Total actif (TA)					
Total passif (TP)					
Avoirs net (PN)					
Disponibilités (D)					
Engagements (E)					
Information des comptes de résultats					
Recettes totales (RT)					
Bénéfices avant impôts (BAI)					

□ On trouvera ci-après les copies des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions suivantes :

- Ils doivent refléter la situation financière du Soumissionnaire ou de la Partie au GECA, et non pas celle de la maison mère ou de filiales
- Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable agréé
- Les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
- Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)

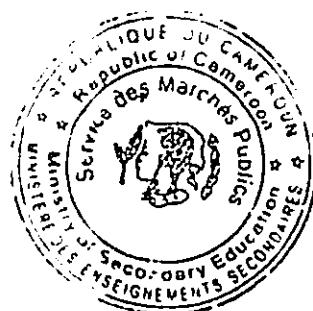
Chiffre d'Affaires Annuel Moyen

Formulaire FIN – 3.2

Nom légal du Soumissionnaire : _____ Date: _____
 Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AOI/PM: _____
 Page _____ de _____ pages

Année	Données sur le Chiffre d'Affaires Annuel	
	Montant et monnaie	Equivalent US\$
*Chiffre d'Affaires Annuel Moyen		

*Le Chiffre d'Affaires Annuel Moyen est calculé comme le total des paiements reçus et certifiés pour l'approvisionnement en cours ou terminé, divisé par le nombre d'années spécifié dans la Section III, 2. 3.2.

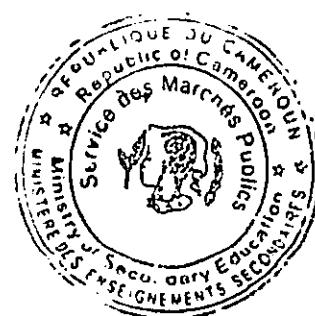


Capacité de Financement

Formulaire FIN – 3.3

Indiquer les sources de financement (liquidités, actifs réels non grecés, lignes de crédit et autres moyens financiers nécessaires pour les besoins de trésorerie au(x) marché(s) considéré(s), nets des engagements pris par le Soumissionnaire au titre d'autres marchés comme requis à la Section III, critères d'évaluation et de qualification.

Source de financement	Montant (FCFA)
1.	
2.	
3.	
4.	

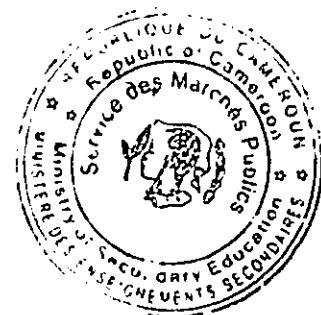


Expérience

Formulaire EXP - 2.4.1

Nom légal du Soumissionnaire : _____ Date: _____
 Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AONO : _____
 _____ Page ____ de ____ pages

Numéro de marché similaire : de requis	Renseignements		
Identification du marché			
Date d'attribution			
Date d'achèvement			
Rôle dans le marché			
Montant total du marché	FCFA		
Dans le cas d'une partie à un GECA ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	%		FCFA _____
Nom de l'Acheteur :			
Adresse :			
Numéro de téléphone/télécopie :			
Adresse électronique :			



Section IV. Formulaires de soumission

1-71

Formulaire EXP - 2.4.2

Nom légal du Soumissionnaire : _____ Date: _____
 Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AONO : _____
 _____ Page _____ de _____ pages

Numéro de marché similaire : _____ de _____ requis	Renseignements		
Identification du marché			
Date d'attribution			
Date d'achèvement			
Rôle dans le marché			
Montant total du marché			
Dans le cas d'une partie à un GECA ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	_____ %	_____ FCFA	_____ FCFA
Nom de l'Acheteur :			
Adresse :			
Numéro de téléphone/télécopie :			
Adresse électronique :			

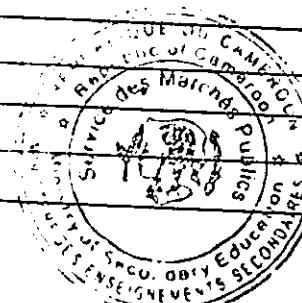
Expérience (suite)

Formulaire EXP - 2.4.2 (suite)

Nom légal du Soumissionnaire : _____
 Nom légal de la partie au GECA : _____

Page _____ de _____ pages

No. du marché similaire : _____ de _____ requis	Renseignements		
Description de la similitude conformément au 2. 4.1 de la Section III :			
Montant			
Taille physique			
Complexité			
Méthodes/Technologie			
Autres caractéristiques			



Formulaire EXP - 2.5

Nom légal du Soumissionnaire : _____ Date: _____
 Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AONO : _____

PERSONNEL

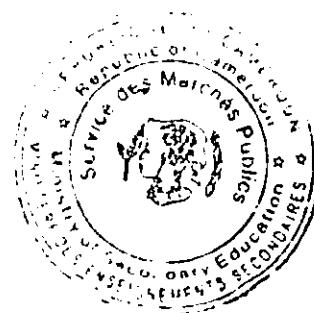
Nº	Noms et prénoms	Poste occupé	Qualifications			Expérience (nombre d'années)
			Diplôme	CV	Disponibilité	
1						
2						
3						
4						
5						
6						

Formulaire EXP - 2.6

Nom légal du Soumissionnaire : _____ Date: _____
 Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AONO : _____

MATERIEL

Nº	Désignations	En propre (Références pièce justificatives)	En location (Réf. Contrat de location)	Etat	Joindre les pièces justificatives
1					
2					
3					
4					
5					
6					



Section V. Pays Eligibles

Section V. Pays Eligibles

Eligibilité applicable à la fourniture de Biens, Travaux et Services dans le cadre des marchés financés par le Fonds

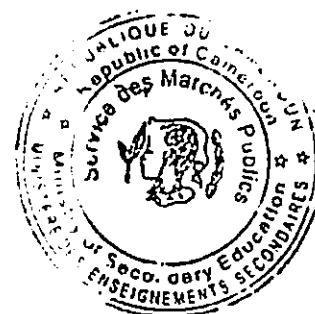
I. En conformité avec le paragraphe 1.7 des Directives pour la passation des marchés financés par le Fonds Koweïtien, le Fonds permet aux personnes morales et aux personnes physiques de tous les pays membres de fournir des biens, travaux et services dans les projets qu'il finance. C'est un principe fondamental du FKDEA que le Dossier d'Appel d'Offres stipule sans équivoque que les fournisseurs de biens et de travaux, et leurs associés et sous-traitants doivent être en stricte conformité avec les Règles de Boycott de l'Organisation de la Conférence Islamique, la Ligue des Etats arabes et l'Union Africaine. Le Bénéficiaire est tenu d'aviser les entreprises et fournisseurs intéressés que seules les offres des entreprises et fournisseurs qui ne font pas l'objet d'un boycott en vertu desdites règles seront prises en considération. Les Soumissionnaires peuvent obtenir, par l'intermédiaire de leurs représentants dans les Pays Membres concernés ou par l'entremise de l'une des ambassades des Pays Membres, un certificat attestant que le Soumissionnaire ne figure pas sur la liste de boycott.

Pour les prescriptions relatives au boycott, l'éligibilité d'un fournisseur ou d'une entreprise est déterminée au moment de la procédure d'évaluation des offres. Dans le cas où les entreprises de travaux ou de fournitures ne divulguent pas une information afin d'éviter la disqualification en application de la règle de boycott, le Bénéficiaire a le droit d'annuler les marchés à tout moment et de pénaliser ces entreprises, de même qu'il est en droit de réclamer un dédommagement pour les pertes occasionnées, au profit du Bénéficiaire et du FKDEA. Le FKDEA se réserve le droit de ne pas honorer un marché s'il s'avère qu'une entreprise donnée est soumise aux prescriptions du boycott.

Est qualifiée en tant qu'entreprise de fournitures provenant d'un Pays Membre, toute entreprise dont l'immatriculation ou la constitution légale a lieu au Cameroun. En outre, seules les entreprises en règles vis-à-vis de l'administration fiscale Camerounaise et qui ne sont pas sur la liste des entreprises suspendues par le Ministère des Marchés Publics seront éligibles.



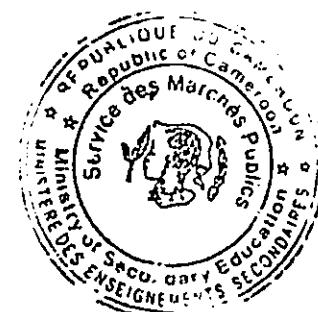
PARTIE 2 - Exigences de l'Acheteur



Section VI. Spécifications

Table des matières

1. Liste des Biens et des Services Connexes.....	82
1.1 Liste des Biens	82
1.2 Liste des Services Connexes.....	84
2. Calendriers de livraison et d'achèvement.....	85
3. Spécifications Techniques (lot 1).....	86
4. Spécifications Techniques (lot 2).....	89
5. Cadre de bordereau des prix unitaires (lot 1).....	92
6. Cadre de bordereau des prix unitaires (lot 2).....	95
7. Cadre du détail quantitatif et estimatif (lot1).....	98
8. Cadre du détail quantitatif et estimatif (lot2).....	99
9. Décomposition des Prix unitaires	100
9. Plan.....	102

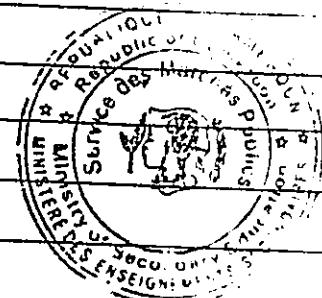


1. Liste des Biens et des Services Connexes

1.1 Liste des Biens

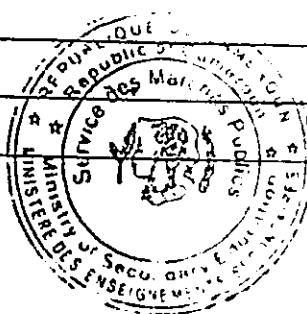
Lot 1 : EQUIPEMENTS DE CUISINE.

N°	Désignation d	Unité	Quantité
1	Balance de cuisine professionnelle	U	2
2	Balance de table cuisine	U	4
3	Moulin à écraser (frais/sec)	U	2
4	Mixeur professionnel	U	3
5	Hachoir à viande professionnel	U	2
6	Hachoir manuel	U	4
7	Machine à écrase à main	U	3
8	Trancheuse électrique professionnelle	U	2
9	Scie manuelle à os	U	4
10	Coupe frite automatique	U	2
11	Coupe légume électrique	U	4
12	Centrifugeuse à fruit	U	2
13	Presse agrume électrique	U	4
14	Presse agrume manuel	U	4
15	Couteau de cuisine	U	2 douzaines
16	Couteau économie	U	2 douzaines
17	Couteau à désosser	U	1 douzaine
18	Cutter professionnel	U	1 douzaine
19	Ciseaux de cuisine	U	1 douzaine



2-77VI. Exigences de l'Acheteur

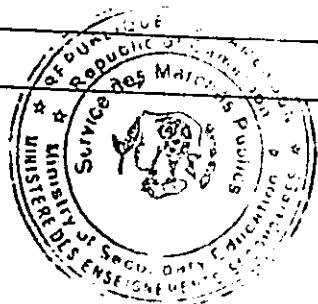
20	Ecailler à poisson manuel	U	2 douzaines
21	Ecailler à poisson électrique	U	6
22	Verre mesureur	U	1 douzaine
23	Saladier	U	2 douzaines
24	Spatule	U	2 douzaines
25	Ecumoire araignée	U	2 douzaines
26	Louche	U	2 douzaines
27	Emporte pièce	U	3 jeux
28	Cuillère	U	2 douzaines
29	Fourchette professionnelle	U	1 douzaine
30	Chinois	U	1 douzaine
31	Tamis	U	1 douzaine
32	Passoir	U	2 douzaines
33	Râpe	U	1 douzaine
34	Mortier + pilon	U	4
35	Planche + rouleau	U	1 douzaine
36	Petite bassine	U	1 douzaine
37	Bassine moyenne	U	1 douzaine
38	Grande bassine	U	1 douzaine
39	Sceau	U	1 douzaine
40	Jeu de moule à gâteau	U	3 jeux
41	Pierre abrasive	U	4
42	Aiguiseur électrique	U	2
43	Tire-bouchon	U	1 douzaine
44	Ouvre boîte	U	1 douzaine
45	Pierre à écraser	U	6



VI. Exigences de l'Acheteur

2-78

46	Fourneau à gaz	U	6
47	Four mix	U	3
48	Four à micro-onde	U	2
49	Bac gastronomie	U	12
50	Marmite cuve à inox	U	1 douzaine
51	Cocotte en fonte d'aluminium	U	1 douzaine
52	Percolateur	U	2
53	Poêle	U	1 douzaine
54	Plaque-chauffante	U	1
55	Crêpière électronique professionnel	U	2
56	Piano friteuse	U	2
57	Hotte	U	8
58	Barbecue à charbon + grillage	U	2
59	Congélateur	U	1
60	Réfrigérateur professionnel	U	1
61	Armoire réfrigérée professionnel	U	1
62	Glacière	U	4
63	Lave-vaisselle professionnel	U	1
64	Lave-linge	U	1
65	Sèche-linge	U	1
66	Armoire à vaisselle	U	4
67	Poubelle avec couvercle 100L	U	6
68	Pelle à ordures	U	1 douzaine
69	Aspirateur	U	2
70	Chariot de ménage	U	2
71	Kit serpillière et seau	U	1 douzaine

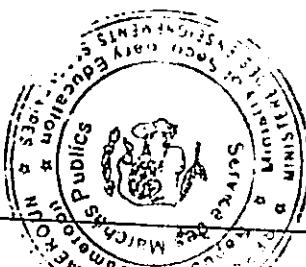


N°	Désignation d	Unité	Quantité
1	Distributeur d'eau fraîche	U	6
2	Filtre à eau	U	6
3	Présentoir	U	6
4	Chariot de service	U	1
5	Table amovible de 10 places	U	2
6	Chaise	U	41
7	Présentoir réchauffant (marmites chauffantes)	U	250
8	Assiette creuse	U	21
9	Assiette plate	U	250
10	Bol	U	250
11	Verré à eau	U	250
12	Verré en inox	U	250
13	Tasse + soustasse	U	250
14	KIT : Fourchette / Cuillère à café/cuillère à soupe / cuillère de table	U	250
15	Platéaux de service	U	300*4
16	Thermos	U	150
		2 douzaines	

LOT 2 : ÉQUIPEMENT DE REFECTION

72	Balai à manche	U	1 douzaine
73	Bâtisse brosse	U	1 douzaine
74	Raclette	U	1 douzaine
75	Serpillière	U	1 douzaine
76	Planche à repasser	U	2 douzaines
77	Marche pied	U	2
78	Fer à repasser à vapeur	U	2

2-79VI. Exigences de l'acheteur



VI. Exigences de l'Acheteur

2-80

17	Carafe à eau	U	2 douzaines
18	Set de table	U	10 douzaines
19	Meuble bureau	U	3
20	Fauteuil directeur	U	3
21	Store pour fenêtre	U	3
22	Meuble de rangement bureau	U	3
23	Panier poubelle à pédale	U	6
24	Ordinateur complet + imprimante	U	3
25	KIT Lit + matelas + literie	U	2
26	Meuble de rangement coin repos	U	1
27	Chaise visiteur	U	7
28	Tabouret réglable	U	6
29	Bouteille de gaz	U	6
30	Réfrigérateur de bureau	U	3
31	Thermomètre alimentaire	U	4
32	Imprimante	U	2

1.2 Liste des Services Connexes

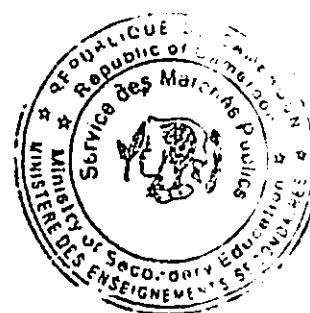
Le Soumissionnaire donnera la liste des Services Connexes qu'il propose au Maître d'Ouvrage ainsi que leurs descriptions et quantités (installation, mise en service dans les locaux appropriés, services après-vente, etc.)

N°	Nom des Services Connexes	Description succincte	Quantité
1	Installation		
2	Mise en service		
3	Services après-vente		



2-81 VI. Exigences de l'Acheteur

4	Formation des utilisateurs			



2. Calendriers de livraison et d'achèvement

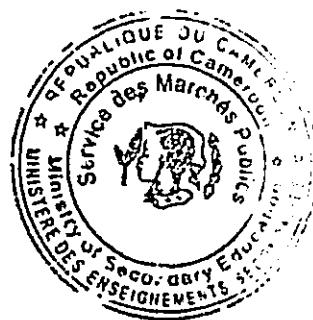
Le calendrier de livraison indique une date de livraison au Site ou à _____.

La période de livraison commencera le _____.

**Nom des Biens
ou des Services Connexes**

**Calendrier de livraison
(jj/mm/année)**

Le Soumissionnaire proposera un planning ou calendrier de livraison étalé sur six mois.



3. Spécifications Techniques

Nom des Biens
ou des Services Connexes

Description Technique

DESCRIPTION DES FOURNITURES

Lot 1 : EQUIPEMENTS DE CUISINE

Nº	Désignation	Spécifications Techniques
1	Balance de cuisine professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Comprend un plateau creux de diamètre $\geq 200\text{mm}$ en acier inox et un cadran recouvert d'une matière transparente. - Capacité maximale 10KG, poids propre de la balance $\leq 2\text{kg}$, précision 50g.
2	Balance de table cuisine	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité max 1 KG - Matériau du plateau : acier inoxydable ; - précision : 0.1g - écran : LCD, poids du colis $\geq 286\text{g}$, alimentation : 2 piles AAA - dimensions : $\geq 128 \times 106 \times 19\text{mm}$
3	*Moulin à écraser (frais/sec)	<p style="margin-left: 20px;">- *Fabrication locale</p> <p style="margin-left: 20px;">- *Combinaison de 3 machines donc 1 à sec</p> <p style="margin-left: 20px;">- Moteur monophasé</p> <p style="margin-left: 20px;">Caractéristiques de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - *Protection contre les surcharges - *Protection contre le court-circuit - *Interrupteur de sécurité - *Garde de protection pour les mains - Base stable <p style="margin-left: 20px;">Caractéristiques d'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage facile - Démontage facile des pièces <p style="margin-left: 20px;">*Puissance moteur > 600W</p> <p style="margin-left: 20px;">Encombrement de la machine : $\geq 1 \times 0.5 \times 0.5\text{m}$</p> <ul style="list-style-type: none"> - *Capacité $\geq 2\text{Litre}$ - *Tension : 220-240 v - Fréquence : 50-60 Hz - *3 Vitesses
		

VI. Exigences de l'Acheteur

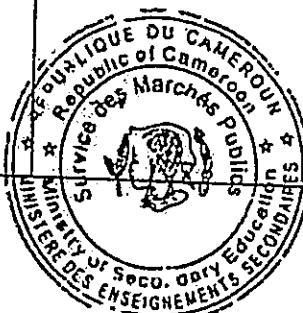
2-84

N°	Désignation	Spécifications Techniques
4	*Mixeur professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Boîtier démontable pour faciliter le nettoyage - Lames en acier inoxydable - Pieds antidérapants - Couvercle : Anti brouissures - *Puissance 1000 – 1500W
5	*Hachoir à viande professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - *Puissance 1000-1500W - Acler inoxydable - *Capacité 180-220 kg/H - Tentions 220V - Fréquence 50Hz - *Poids environ 20 -30kg <p>Caractéristiques de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection contre les surcharges - Protection contre le court-circuit - Interrupteur de sécurité - Garde de protection pour les mains <p>Caractéristiques d'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nettoyage facile - Démontage facile des pièces - *Puissance : 1100W, dimensions : ≥520x 300x390mm
6	Hachoir manuel	<ul style="list-style-type: none"> - Métal ultra résistant en acier inoxydable - Poids environ ≥1kg -Dimensions environ 20à40 cm de longueur 10 à 20 de largeur 10à 20 cm de hauteur <p>Capacité de hachage 0.5- 5kg</p> <p>Caractéristiques de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garde de protection pour les mains - Poignée antidérapante avec bonne prise en main - Nettoyage facile - Démontage facile des pièces
7	Machine à écraser à main	<ul style="list-style-type: none"> - matière : acier inox, - Poignée en bois ou en caoutchouc antidérapante avec bonne prise en main - dimensions : ≥43cmx28cm x 48.5cm - poids : ≥3.5kg.



2-85VI. Exigences de l'Acheteur

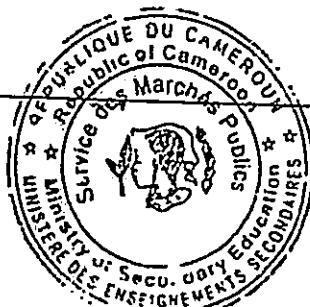
N°	Désignation	Spécifications Techniques
8	*Trancheuse électrique professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - *Puissance : 800-1200W - Plusieurs lames en acier/inox diamètre de la lame 30à40 cm, épaisseur de la lame 1.5à 2.5mn *Capacité de coupe 20 –50 tr / mn - *Tension 230V - Fréquence 50Hz Poids 25 à 35 kg - *Dimensions 50 à 70cm de longueur ; 30 à 40cm de large ; 30 à 40 cm de hauteur -diamètre des lames : ≥250mm
9	Scie manuelle à os (monture plus lame)	<ul style="list-style-type: none"> - Acier/inoxidable - Longueur 20à 30 cm, épaisseur de la lame 0.5 à 1.5mn - Largeur 2 à 4 cm - Poids 1.5 à,1.5 kg
10	*Coupe frite automatique	<ul style="list-style-type: none"> - *Capacité 1000-1500Kg/h - *Puissance : ≥370W - *Moteur monophasé - *Acier inoxydable - *Tension 230V - *Dimensions environ ≥100*60*600cm <p>Caractéristiques de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection contre les surcharges - Protection contre le court-circuit - Interrupteur de sécurité - Garde de protection pour les mains - Base stable pour éviter les glissements <p>Caractéristiques d'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nettoyage facile - Démontage facile des pièces - Remplacement facile des pièces,
11	*Coupe légume électrique	<ul style="list-style-type: none"> - *Puissance 250 -500W - *Vitesse de rotation : ≥1000trs/min - Tension : 230V/50Hz -Dimensions : ≥300x300x500 (lxpxh) -Poids propre de l'appareil ≥10 kg - *Capacité de coupe ≥50kg <p>Caractéristiques de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contre les surcharges - Protection contre les court-circuit - Interrupteur de sécurité - Garde de protection pour les mains - Base stable pour éviter les glissements <p>Caractéristiques d'entretien</p>



VI. Exigences de l'Acheteur

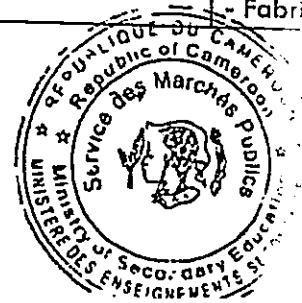
2-86

N°	Désignation	Spécifications Techniques
		<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage facile- Démontage facile des pièces- Remplacement facile des pièces
12	*Centrifugeuse fruit	<ul style="list-style-type: none"> - *3 vitesses - *Capacité 1,8l- 3L - *Puissance 800-1200W - Interrupteur de sécurité - Garde de protection pour les mains - Base stable pour éviter les glissements <p>Caractéristiques d'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage facile - Démontage facile des pièces
13	*Presse agrume électrique	<ul style="list-style-type: none"> - *Puissance ≥1000W - *matériaux : plastique et acier - *capacité ≥ 1 litre - Interrupteur de sécurité - Garde de protection pour les mains - Base stable pour éviter les glissements <p>Caractéristiques d'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage facile - Démontage facile des pièces
14	Presse agrume manuel	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité ≥1 litre, poids ≥1kg - Dimensions ≥20x10cm
15	Couteau de cuisine	<ul style="list-style-type: none"> - Partie coupante en acier inoxydable - manche : en plastique ou en bois - dimension de la partie coupante : 17cm - fixation de la lame : 3 rivets
16	Couteau économe	<ul style="list-style-type: none"> - Partie coupante en acier inoxydable - manche : en plastique ou en bois - dimension de la partie coupante : 16.5cm - fixation de la lame : 3 rivets
17	Couteau à désosser	<ul style="list-style-type: none"> - Matière lame coupante : Acier inoxydable - Longueur lame ≥16cm - Forme de la lame : étroite avec dos renversé - Manche antidérapant en plastique - dimensions : ≥274x23x36mm.



2-87VI. Exigences de l'Acheteur

N°	Désignation	Spécifications Techniques
18	Cutter professionnel	<ul style="list-style-type: none"> -Lame en acier inox de longueur $\geq 20\text{cm}$ -Largeur lame : $\geq 17\text{cm}$ -fixation de la lame : 3 rivets -manche : en plastique
19	Ciseaux de cuisine	<ul style="list-style-type: none"> - Ecailler à poisson - partie active en inox - Acier inoxydable ou acier au carbone, titane est particulièrement apprécié pour sa résistance à la corrosion ; sa durabilité et sa facilité d'entretien - Poids : 100-200 g - Longueur : 5-10cm - Largeur 1 à 3 cm - Epaisseur 0.5 -1.5mm - Angle de coupe 20-30 degrés -- Type de tranchant droit courbe ou dentelé : - Haute précision de coupe
20	Ecailler à poisson manuel	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrication locale -dimensions : $\geq 15\text{cm} \times 10\text{ cm}$ - Manche : 20cm -Matière : acier - cinq trous cannelés de diamètre 5cm mini
21	*Ecailler à poisson électrique	<ul style="list-style-type: none"> - * Puissance $\geq 0,18\text{ KW portable}$ - *Matière : Acier inoxydable - Largeur : 310mm - profondeur : 214mm - hauteur : 250mm -alimentation : monophasé - *Longueur flexible : $\geq 1820\text{mm}$
22	Verre mesureur	<ul style="list-style-type: none"> - En pirex - Capacité 1L
23	Saladier Ø 26cm Ø 31cm et (une douzaine de chaque)	<ul style="list-style-type: none"> - Diamètres : 26cm (12) et 31 cm (12) - Plastique vitrifié - Verre
24	Spatule	<ul style="list-style-type: none"> - Longueur 1m - Diamètre de la partie plate 8 à 12 cm -Epaisseur du bois 5 à 8mm (1/4 à 3/8) est courante - Fabrication locale avec le Bois de Hêtre ; bois Iroko :: ils sont résistants , avec une texture lisse et une couleur claire Bois imperméable et inodore
25	Ecumoire araignée	<ul style="list-style-type: none"> - Longueur 1m - Fabrication locale robuste et hygiénique



VI. Exigences de l'Acheteur

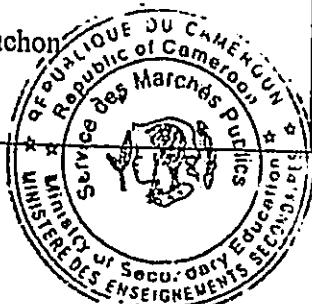
2-88

N°	Désignation	Spécifications Techniques
26	Louche	<ul style="list-style-type: none"> - En acier inoxydable est particulièrement apprécié pour sa résistance à la corrosion ; sa durabilité et sa facilité d'entretien - Longueur 1m - Fabrication locale - Epaisseur du bois 5 à 8mm (1/4 à 3/8) est courante - En acier inoxydable est particulièrement apprécié pour sa résistance à la corrosion ; sa durabilité et sa facilité d'entretien
27	Emporte pièce	<ul style="list-style-type: none"> - Matériaux : acier inoxydable - Nombre des pièces : 09 - Formes : ange, arbre de noël, bonbons, bonhomme de neige, flacon de neige, père noël, renne, sucre d'orge, bonbons en pain d'épices.
28	Cuillère	<ul style="list-style-type: none"> - Longueur 1m Diamètre de la partie plate 8 à 12 cm - Fabrication locale - Epaisseur du fer 5 à 8mm (1/4 à 3/8) est courante
29	Fourchette professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Longueur 1m - Fabrication locale - Epaisseur du bois 5 à 8mm Bois imperméable et inodore Essence : bubinga ou Bete
30	Chinois	<ul style="list-style-type: none"> - Socle inox - Diamètre 34 cm Conformité aux normes de sécurité alimentaire (HACCP ; FDA) - Conformité aux normes de sécurité pour les outils de cuisine (EN 13110)
31	Tamis (\varnothing 30cm et \varnothing 0cm) <i>Une demi-douzaine de chaque</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Socle inox - Diamètres 30cm et 50 cm
32	Passoir	<ul style="list-style-type: none"> - Matière plastique et inox (une douzaine de chaque) - Diamètres 75cm et 50 cm Conformité aux normes de sécurité alimentaire (HACCP ;FDA) - Conformité aux normes de sécurité pour les outils de cuisine (EN 13110)
33	Râpe	<ul style="list-style-type: none"> - Dimensions : \geq11.8x 27.5x13 cm - Matière partie fonctionnelle : acier inox - Poids : \geq421g Nombre des côtés : 04
34	Mortier + pilon	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrication locale - Diamètre mortier 50 -70 cm - Profondeur mortier 30- 40 cm - Bois imperméable et inodore



2-89 VI. Exigences de l'Acheteur

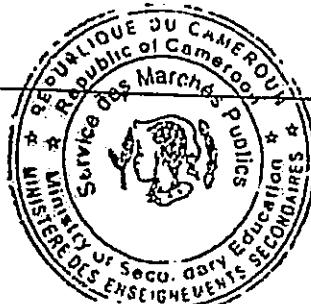
N°	Désignation	Spécifications Techniques
		<ul style="list-style-type: none"> - Bois : <i>bubinga ou Bete ou Kapokier ou Ebène ou Moabi</i> Diamètre pilon : partie opérationnelle 70cm et 50cm pour la partie inopérante. - Hauteur partie opérante 80cm et hauteur totale 90cm
35	Planche+rouleau professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrication locale - Bois imperméable et inodore - Epaisseur planche: 4-5 cm - Dimensions planche $\geq 50 \times 20$ cm - Diamètres rouleau : 5cm pour grande diamètre et 25cm pour petit diamètre - Essence : <i>bubinga ou Bete</i>
36	Petite bassine	<ul style="list-style-type: none"> - Matière plastique - Capacité 10L
37	Bassine moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Matière plastique - Capacité 15- 20 L
38	Grande bassine	<ul style="list-style-type: none"> - Matière plastique - Capacité 25- 40 L
39	Sceau	<ul style="list-style-type: none"> - Matière plastique - Capacité 15L
40	Jeu de moule à gâteau	<ul style="list-style-type: none"> - Moules à gâteaux en aluminium Small and Tall 15,2 x 5 cm, 2 pièces
41	Pierre abrasive	<ul style="list-style-type: none"> - En céramique et synthétique rectangulaire - Longueur 10-20 cm - Largeur 5-10 cm - Epaisseur 1- 5 cm
42	*Aiguiseur électrique	<ul style="list-style-type: none"> - *Puissance 20-200W - *Tension 220-240V - *Fréquence 50 -60Hz - Longueur 20-30cm - Largeur 10-20 - Hauteur 10-20cm - Poids 1-3kg
43	Tire-bouchon	<ul style="list-style-type: none"> - Poids 0.1 - 0.5 kg Dimensions - Longueur :10 -20cm - Largeur : 5- 10cm - Matière : acier inox



VI. Exigences de l'Acheteur

2-90

N°	Désignation	Spécifications Techniques
44	Ouvre boite	<p><i>Aacier inoxydable ou carbonne</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poids 0.1- 0.5 kg <p><i>Dimensions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Longueur :10 -20cm</i> - <i>Largeur : 5- 10cm</i> - <i>Epaisseur : 2- 5mm</i>
45	Pierre à écraser	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Fabrication locale</i> - <i>Matériaux : granit ; basalte ;</i> - <i>Poids 5-20kg</i> - <i>Diamètre 20 -40</i> - <i>Epaisseur 10-20 cm</i>
46	Fourneau à gaz	<ul style="list-style-type: none"> - <i>4 de 2 foyers et 2 de 3 foyers</i> - <i>Aacier Inox AISI 304 15/10</i> - <i>Largeur 1500-2000 mm</i> - <i>Profondeur 700-800 mm</i> - <i>Energie GAZ1 00</i> - <i>Puissance à l'entrée : 2500 BTU/h</i> - <i>Puissance du brûleur : 23- 35 kw</i> <p><i>Fourni avec une bouteille à gaz pleine de 12.5Kg et les accessoires (tuyau, détendeur)</i></p>
47	*Four mix 4 foyers	<ul style="list-style-type: none"> - <i>*1 Foyer électrique et 3 FOYERS à GAZ</i> - <i>*Four électrique</i> - <i>Monophasé</i> - <i>Inox AISI 304 15/10</i> - <i>*Puissance 3-10KW</i> - <i>Température maximal 250-300°C</i> <p><i>*Fourni avec une bouteille à gaz pleine de 12.5Kg et les accessoires (tuyau, détendeur)</i></p>
48	*Four à micro-onde	<ul style="list-style-type: none"> - Multi fonction - Capacité 23L - Classe énergétique a+ - *Puiissances : micro-onde 800W, *puissance absorbée 1250W, puissance grille 1000W - Plateau en fonte diamètre 270mm - Diamètre plateau : 270mm



2-91 VI. Exigences de l'Acheteur

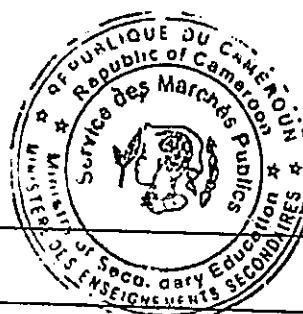
N°	Désignation	Spécifications Techniques
		*Fourni avec une bouteille à gaz pleine de 12.5Kg et les accessoires (tuyau, détendeur)
49	Bac gastronome	- Profondeur en mm: ≥ 40 - matière : Inox - Forme conique
50	Marmite cuve en inox	- Matière: Acier inoxydable - Diamètre : ≥ 50 cm - Hauteur : 50cm(6) et 75 cm(6) - Forme cylindrique, avec poignée et couvercle.
51	Cocotte en fonte d'aluminium	- Fabrication locale - Diamètre : 75 cm (6) et 100cm (6) - Forme cylindrique, avec poignée et couvercle.
52	*Percolateur	- *Puissance 2000 ~ 3000W - *Capacité 100 tasses - *Tension électrique : 230 v - Dimensions - Hauteur 30- 40 cm - Diamètre 20-25 cm
53	Poêle	- Revêtement anti adhésif ; acier inoxydable 18/10 - Dimension 32(6) et 40 cm (6) - manche à l'isolation thermique
54	*Plaque chauffante	- Surface de cuisson 40X120cm (minimum) - *Matière : ACIER INOX - *Puissance 3600W - Température cuisson 140-560F - Energie électrique / gaz
55	*Crêpière électrique professionnelle	- *Puissance 1200W - Contrôle de température - Matière : acier inoxydable - Diamètre 40 cm - Revêtement plaque fonte teflonnée
56	*Piano friteuse	- *Puissance 20- 40 kW - *Capacité 2x10l ; 40 à 50 kg/h
57		Dimensions du produit 10P x 20I x 480H millimètres Caractéristique spéciale Efficient LED Lighting system



VI. Exigences de l'Acheteur

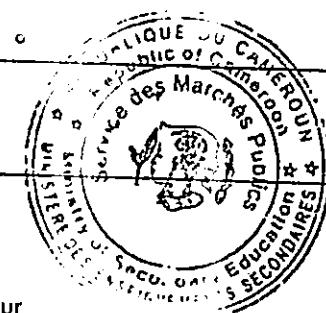
2-92

N°	Désignation	Spécifications Techniques
	Hotte	<p>Capacité de débit d'air 645 mètres cubes par heure</p> <p>Matériaux</p> <p>Aluminium</p> <p>Niveau sonore 65 dB</p> <p>Type de fixation</p> <p>Montage sous armoire</p> <p>Composants inclus</p> <p>Hotte de cuisine, Tuyau d'évacuation, 2x Filtres à graisse, 2x Couvercles de cheminée, Kit de montage, Manuel multilingue</p> <p>Hotte de cuisine, Tuyau d'évacuation, 2x Filtres à graisse, 2x Couvercles de cheminée, Kit de montage, Manuel multilingue</p>
58	Barbecue à charbon + grillage	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrication locale - forme cylindrique en deux parties - grille en acier - palier inférieur pose produits <i>Support en acier : 4 pieds avec deux pieds ayant une patte ronde chacun de diamètre 40mm</i> Rayon d'une partie du barbecue : ≥30cm Longueur barbecue ≥1.2m
59	*Congélateur	<ul style="list-style-type: none"> - *No Frost - *Capacité ≥630 l - *L : 185-200cm - *I : 90-100cm - *P : 70-80cm - *Consommation : 200-300w - congélateur horizontal - catégorie : congélateur coffre
60	*Réfrigérateur professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - *No Frost, - *Capacité ≥521L (volume congélateur ≥177 litres et volume réfrigérateur ≥344 litres), - Classe A++ [Classe énergétique E] - Consommation : 200-300W - *Nombre des portes : 02 - Hauteur : 172cm - Largeur : 91cm - *Profondeur : 65cm *Tension 220/240 V et 50/60Hz
61		<ul style="list-style-type: none"> - NO Frost - *Capacité ≥1400L.



2-93 VI. Exigences de l'Acheteur

N°	Désignation	Spécifications Techniques
	*Armoire réfrigérée professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - *Nombre des portes : 2 portes - Inox - *Puissance 1 -5kw - Température minimal – 20 °C - Dimension extérieur : $\geq 1480 \times 830 \times 2010$mm (LXPXH) - Dimensions intérieur : $\geq 1360 \times 700 \times 1400$mm(LXPXH)
62	Glacière	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité 75L (2) et 100L(2) - avec couvercle et poignées
63	*Lave-vaisselle professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Dimension corbeille 50x50 cm - Cycle de lavage le plus court 55s - Ecran avec affichage en Texte clair en plusieurs langues Et système de diagnostic Automatique - *Puissance absorbée max: 3,6kw/230V - Résistance de la cuve 3 kw - *Capacité ≥ 100 couverts
64	*Lave-linge	<ul style="list-style-type: none"> - *Capacité ≥ 11kg - *Essorage ≥ 1200trs/mn - bruit ≤ 80Db - 5 programmes de lavage minimum - *Puissance 2500 à 3000W - Moteur à induction
65	Sèche-linge	<p>Classe A++, <i>Dimensions AxLxP: $\geq 84,7 \times 59,7 \times 50,8$cm</i> Capacité : ≥ 10 Kilogrammes Matériau : Acier inoxydable</p>
66	Armoire à vaisselle	<ul style="list-style-type: none"> - A encastrer sous les différentes paillasses - En bois sec inodore avec 2 étagères amovibles - Essence : bulinga ou sappeli - Dimensions : à prendre sur le site.
67	Poubelle avec couvercle	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité 100l avec couvercle - Matière plastique - nombre des roulettes : 02 - forme : conique.
68	Pelle à ordures	<ul style="list-style-type: none"> - Matière plastique avec manche - Hauteur ≥ 78cm - Largeur pelle : ≥ 23cm
69	*Aspirateur	<ul style="list-style-type: none"> - *Puissance : ≥ 1800W - *Aspiration : ≥ 23kPa - Niveau sonore : 82dB - Surface de nettoyage : tapis, sol dur



VI. Exigences de l'Acheteur

2-94

N°	Désignation	Spécifications Techniques
		<ul style="list-style-type: none"> - Matériel tuyau et roulettes : plastique - Matériel du tube : métal flexible - *Capacité poussière : 3 litres - Moteur monophasé
70	Chariot de ménage avec roulettes.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des roulettes : 04 - Matériau roulettes : plastique - Volume du seau : ≥ 15 litres - Dispositif pour sceau, raclette, serpillière et différents produits - Dimensions : $\geq 58 \times 104 \times 112$ cm
71	Kit serpillière et seau	-Ensemble vendu en paire composé d'un sceau en matière plastique(capacité 10-15l) assorti d'une serpillière balaie manche
72	Balaie à manche	<ul style="list-style-type: none"> - Manche en bois de longueur ≥ 1.2m - brosse en matière synthétique - dimensions brosse : ≥ 20cm x 5cm
73	Balaie brosse	<ul style="list-style-type: none"> - Manche en bois de longueur ≥ 1.2m - brosse en matière synthétique fine - dimensions brosse : ≥ 20cm x 5cm o
74	Raclette	<ul style="list-style-type: none"> - Lame double mousse - Longueur manche 147cm - Largeur : 43cm - Manche : bois ou autre matière
75	Serpillière	<ul style="list-style-type: none"> -Coton épais recyclé Dimensions : ≥ 45cm x 100cm
76	Planche à repasser	<ul style="list-style-type: none"> - Robuste, châssis métallique -Hauteur réglable (50-100cm) -dimensions : $\geq 110 \times 30$ cm -Surface de repassage : Molleton épais. - dispositif pose fer en matière résistante à la chaleur <i>Préciser les dimensions, la matière de la surface de repassage.</i>
77	Marche pied	<ul style="list-style-type: none"> -Matière plastique(epais) -Dimension minimale 50x40cm
78	Fer à repasser à vapeur	<ul style="list-style-type: none"> - Robuste - Puissance : ≥ 2200watts - dimensions : $\geq 41.7 \times 25.8 \times 25.6$ - poids : ≥ 5.4kg - Fonction pressing : 200g/min - Débit vapeur : 120g/min



2-95 VI. Exigences de l'Acheteur

N°	Désignation	Spécifications Techniques
		<ul style="list-style-type: none">- Temps de chauffe : 2 min- contenance du réservoir : 1.6 litres- Pression de la vapeur 5 bar

N.B : - Les équipements précédés d'un astérisque sont considérés comme gros équipements
- Pour valider la conformité d'un gros équipement, il faut avoir au moins 70% des spécifications mineures et 100% des spécifications majeures ;
- Pour ce qui est des petits équipements, toutes les spécifications sont mineures et il faut avoir au moins 80% des spécifications conformes pour valider la conformité.
- Les spécifications techniques précédées d'un astérisque sont considérées comme spécifications majeures (prendre en considération dans le tableau).



LOT 2 : EQUIPEMENTS DE REPECTOIRE

N°	Désignation	Spécifications Techniques
1	Filtre à eau	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité 20L (bac supérieur 8 litres et récipient 12 litres) - dimensions : $\geq 53 \times 31.5 \times 31.5$ cm (hxlxp) - diamètre : 31.5cm - Matières : bocal en verre ou en plastique et autres pièces en PVC - Caractéristiques du filtre : filtre épure, minéralise, traite, magnétise, stabilise, équilibre le pH, ionise et désinfecte l'eau.
2	Présentoir pour évier de cuisine	<ul style="list-style-type: none"> - dimensions : 890x340x1900mm - Matériaux : métal ferreux - table : dessus en inox - palier inférieur au niveau sol - Hauteur palier inférieur : 5cm
3	Chariot de service	<ul style="list-style-type: none"> - matière : acier inox - capacité : ≥ 128 kg - nombre des roues : 04 dont 02 à freins - Dimensions chariot : $\geq 710 \times 405 \times 810$ mm (LxPxH) - dimensions plateau : $\geq 32 \times 686 \times 380$ mm (HxLxP) - Nombre des plateaux : 03 - espace entre plateaux : ≥ 240 mm
4	Présentoir réchauffant (marmites chauffantes)	<ul style="list-style-type: none"> - Matière : acier inox - capacité ≥ 9 litres - Dimensions : 605x 370x240mm - Equipée de deux dispositifs porte boucle pour chauffage - Taille du plateau : 600x335x220mm - épaisseur plateau : ≥ 1 mm
5	Assiette creuse	<ul style="list-style-type: none"> - plastique rigide vitrifié - Diamètre 24-25 cm
6	Assiette plate	<ul style="list-style-type: none"> - plastique rigide vitrifié - Diamètre 26-29 cm
7	Bol	<ul style="list-style-type: none"> - Plastique vitrifié - Diamètre ≥ 15 cm
8	Verre à eau	<ul style="list-style-type: none"> - matériau : verre trempé résistant aux chocs - capacité : ≥ 16 cl
9	Verre en inox	<ul style="list-style-type: none"> -matériau : acier inox - capacité : ≥ 48 cl
10	Tasse + sous tasse	<ul style="list-style-type: none"> - Matière : porcelaine - diamètre du haut de la tasse : ≥ 5.8 cm - diamètre du bas de la tasse : 3.7cm

